



MESURE DE L'EFFET DE LEVIER DES RESTOS DU CŒUR

Contribution des **Restaurants du Cœur** à la cohésion sociale du pays et première approche d'évaluation de la participation de la puissance publique au budget de l'association

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	4
SYNTHÈSE	7
I. ÉVALUATION DE LA PART DU FINANCEMENT PUBLIC AU SEIN DU BUDGET DE L'ASSOCIATION : 94,0 – 100,8 M€	10
A. Subventions directes et indirectes de la puissance publique : 55,1M€	10
B. Dépenses fiscales liées aux mécanismes de défiscalisation des dons des particuliers et des entreprises : 42,1 – 49,0 M€	11
1. Mécanismes de défiscalisation à destination des particuliers : 32,1 – 36,1M€	12
2. Mécanismes de défiscalisation à destination des entreprises – Dons en nature : 7,8 – 10,7M€	15
3. Mécanismes de défiscalisation à destination des entreprises - Mécénat : 1,9M€	16
4. Mécanismes de défiscalisation liés aux manifestations de l'association : 0,3 M€	16
C. Mises à disposition à titre gracieux par les collectivités locales : 16,1M€	16
1. Locaux mis à disposition : 10,6 M€	17
2. Véhicules mis à disposition : 3,0 M€	18
3. Chauffeurs et autres personnels mis à disposition : 2,0 M€	19
4. Mises à disposition de salles de réunion : 0,6 M€	20
D. Reversements publics sous forme de TVA : (19,3M€)	23
1. TVA - Achats des denrées alimentaires par l'association : (3,7 M€)	24
2. TVA - Collectes : (2,4 M€)	24
3. TVA - Achats de services externes : (7,9 M€)	25
4. TVA – Opération Enfoirés : (3,8 M€)	25
5. Impôt, taxes et versements assimilés : (1,5 M€)	26
II. LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC AU CŒUR DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT : UN PREMIER EFFET DE LEVIER FINANCIER	27
A. Aperçu de la structure de financement	27
1. Un tryptique budgétaire : générosité du public, subventions, produits des Enfoirés	27
2. Une indépendance budgétaire forte : près de 70% de ressources non issues de la puissance publique	28
B. Une capacité de levée de fonds liée à la forte confiance du public	29
1. Rigueur financière et approche apolitique : les deux « jambes » qui portent la confiance du public	29
2. Une confiance qui s'accompagne par une volonté de soutien importante	29
III. UN BUDGET EXTRACOMPTABLE DE 588,9 M€ COMME SOCLE DE L'EFFET DE LEVIER OPÉRATIONNEL	31

A. Activité bénévole de l'association : 193,6 – 331,9 M€	31
1. Valorisation du bénévolat sur la base du SMIC : 193,6 M€	32
2. Valorisation du bénévolat sur la base du barème public : 331,9 M€ (+ 138,3 M€)	32
B. Dons, ramasses et collectes alimentaires : 48,0 M€	34
C. Ensemble des mises à disposition à titre gracieux : 25,2 M€	35
1. Mises à disposition et prestations offertes à l'association nationale : 6,8 M€	35
2. Mises à disposition et prestations offertes aux associations départementales : 18,4 M€	35
IV. UNE COMPOSANTE QUALITATIVE DE L'EFFET DE LEVIER : VERS UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT SOCIAL	37
A. Le modèle associatif bénévole : une 3^{ème} composante qualitative de l'effet de levier	38
1. Le bénévolat associatif : un accueil amical et désintéressé qui s'inscrit dans la complémentarité du travailleur social	38
2. L'encadrement bénévole : un cadre de confiance non institutionnel qui permet de toucher un public éloigné	39
B. Une valeur sociale préventive portée par de multiples activités dans une démarche d'inclusion sociale	39
1. L'aide alimentaire comme porte d'entrée vers un accompagnement personnalisé	39
2. Les missions sociales : un faisceau d'activités aux bénéfices socio-économiques conséquents	40
CONCLUSION	43
BIBLIOGRAPHIE	45

INTRODUCTION

« **J'**AI une petite idée comme ça (...), s'il y a des gens qui sont intéressés pour sponsoriser une cantine gratuite qu'on pourrait commencer à faire à Paris et puis qu'on étalerait dans les grandes villes de France »

Coluche, septembre 1985

Trente années se sont écoulées depuis ces mots prononcés par Coluche le 26 septembre 1985 sur l'antenne d'Europe 1 et la création des Restos du Cœur qui s'en est suivie dans un formidable élan de solidarité. Au seuil de ce 30^{ème} anniversaire, l'association et ses 67 600 bénévoles ont, lors de la dernière campagne, accueilli un million de personnes et distribué près de 130 millions de repas au travers plus de 2 000 centres en France métropolitaine.

Au-delà de l'aide alimentaire, c'est tout un faisceau d'activités d'aide à la personne (soutien à la recherche d'emploi, logement, hébergement d'urgence, ateliers et chantiers d'insertion, accompagnement scolaire, conseil budgétaire et micro-crédit, accès aux droits et à la justice...) qui est déployé sur le terrain par l'association. L'aide alimentaire, positionnée au cœur de l'activité des Restos, constitue ainsi une véritable *porte d'entrée* vers une action globale visant l'inclusion sociale des plus démunis.

En parallèle de cette action de terrain, l'histoire de l'association fut marquée par plusieurs combats en faveur du milieu associatif à vocation sociale et humanitaire. À l'image de la loi Coluche¹ initiée par Coluche lui-même qui souhaitait que l'État puisse encourager la générosité des Français de manière plus active. C'est aussi à l'initiative du fondateur des Restos que l'Europe ouvre enfin ses surplus alimentaires aux associations : le PEAD (Programme Européen d'Aide aux plus Démunis) est ainsi institué par le Conseil Européen au cours de l'année 1986. Plus récemment, le combat pour la sauvegarde du FEAD² ou l'encouragement des dons agricoles à travers des mécanismes de défiscalisation plus incitatifs illustrent cette volonté des Restos de mobiliser les pouvoirs publics pour mieux soutenir et accompagner la solidarité nationale.

Aujourd'hui, avec près de 8 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France³, l'action des Restaurants du Cœur est plus que jamais essentielle à la cohésion sociale du pays. En parallèle de cette crise sociale qui génère un besoin d'intervention croissant, la morosité économique ambiante tend à raréfier les ressources financières de l'association et notamment les ressources d'origine publique⁴. Face à ce double défi – souvent qualifié d'« effet ciseau » – s'affirme la pertinence du modèle économique atypique qui caractérise les Restos du Cœur : grâce au recours massif au bénévolat d'une part, et à l'appui de financements issus de la générosité du public, d'autre part,

¹ Article 238 bis du Code Général des Impôts

² Le FEAD (Fond Européen d'Aide au plus Démunis) a remplacé en 2014 l'ancien PEAD

³ Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, *enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012* – Seuil de 60% du revenu médian

⁴ Constat dressé pour l'ensemble du monde associatif par Viviane Tchernonog dans son rapport *Financement public des associations : entre subventions et commandes* consultable en ligne à l'adresse suivante : http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/27Juin_financement_public.pdf

l'association parvient à déployer une action de terrain bien plus conséquente que ce que le seul financement public permettrait. C'est cet effet d'entraînement conséquent des ressources publiques que l'on désigne par le terme *effet de levier*.

Plus précisément, on définit l'*effet de levier* de l'association comme le ratio entre le financement public sous toutes ses formes (subventions, mécanismes de défiscalisation, mises à disposition gratuites de biens ou de compétence au profit de l'association...) et le *budget extracomptable* de l'association qui caractérise les moyens déployés par l'association sur le terrain. Ce *budget extracomptable* se construit à partir des ressources comptables de l'association (dons des particuliers et entreprises, subventions publiques, produits de l'opération Enfoirés...) évaluées à 183,9 M€ sur l'exercice 2013-2014⁵, auxquelles s'ajoute l'ensemble des *contributions volontaires en nature*⁶ comme le bénévolat, les mises à dispositions gratuites de biens ou encore de compétence.

L'*effet de levier* de l'association illustre ainsi l'effet multiplicateur d'un euro investi par la puissance publique au sein de la structure associative des Restos du Cœur, lorsque le *budget extracomptable* caractérise le budget que les pouvoirs publics devraient déployer dans le cas d'une gestion en direct des multiples actions mises en place par les Restos.

L'objectif du présent document est ainsi de quantifier précisément cet *effet de levier* en évaluant, d'une part, le financement public – direct ou indirect – au profit des Restaurants du Cœur et, d'autre part, l'ensemble des moyens déployés sur le terrain par l'association, caractérisé par le *budget extracomptable* des Restos.

Le présent rapport d'évaluation s'articule ainsi autour de 4 axes majeurs :

1. **L'évaluation de la participation effective de la puissance publique au financement de l'association** qui comprend l'ensemble des subventions, mécanismes de défiscalisation, mais aussi les dons en nature des collectivités locales, nette des reversements auxquels l'association est soumise notamment sous forme de TVA et d'impôts divers ;
2. **L'analyse du reste de la structure de financement** et notamment des financements issus de la générosité du public - sous forme de dons ou de participations aux produits de l'opération Enfoirés - qui représentent près de 70% des ressources comptables de l'association. Cette capacité de levée de fonds auprès du public est une caractéristique identitaire importante de l'association et constitue la première des deux composantes de l'*effet de levier* des Restos du Cœur, qualifiée d'*effet de levier financier* ;
3. **L'estimation du budget extracomptable au travers la valorisation des contributions volontaires en nature** au profit de l'association. Rapporté au budget comptable, le budget extracomptable caractérise l'ampleur des contributions volontaires en nature et notamment l'importance du bénévolat au sein du « modèle Restos » illustrant ainsi la seconde composante de l'*effet de levier* de l'association, qualifiée d'*effet de levier opérationnel* ;

⁵ Compte emploi-ressources – Rapport annuel 2013-2014

⁶ Le plan comptable des associations et fondations définit les *contributions volontaires en nature* (CVN) de la manière suivante : « Les CVN sont par nature effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que de biens meubles ou immeubles auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association ou la fondation. »

4. La **mise en évidence de valeurs ajoutées de désintéressement, préventive, sociale et symbolique** relatives aux différentes missions sociales déployées par l'association qui, bien que délicate à monétariser, démultiplie encore l'efficacité du financement public à travers une composante qualitative de *l'effet de levier* de l'association.

Des encadrés méthodologiques viennent compléter le corps du rapport pour décrire en toute transparence les méthodes de valorisation employées.

Le périmètre considéré recoupe l'exercice comptable 2013-2014 qui s'étend du 1^{er} mai 2013 au 31 avril 2014 ainsi que l'ensemble des missions sociales des Restos du Cœur.

SYNTHÈSE

Dans un contexte de crise sociale et de morosité économique, le financement de l'association, et notamment le financement d'origine publique, apparaît plus que jamais comme **un investissement social à forte plus-value**. Grâce au recours massif au bénévolat d'une part, et à l'appui de financements issus de la générosité du public (dons, produits des Enfoirés) d'autre part, l'association parvient à déployer une action de terrain bien plus conséquente que ce que le seul financement public permettrait. On désigne cet effet d'entraînement, évalué à plus de six, des ressources publiques par le terme *effet de levier*.

Les ressources d'origine publique au profit des Restos du Cœur sont multiples et ne peuvent s'appréhender uniquement à travers les subventions directes. Par les mécanismes de défiscalisation à destination des particuliers et des entreprises et par les mises à disposition des collectivités locales, **la participation nette de la puissance publique se révèle bien supérieure et est évaluée entre 94,0 et 100,8M€** après déduction des différents reversements que l'association est amenée à réaliser (principalement sous forme de TVA).

De manière analogue, une image fidèle des moyens déployés par l'association ne peut être établie à la seule lecture du budget comptable des Restos du Cœur (183,9 M€ sur l'exercice 2013-2014). En effet, les Restos bénéficient d'une quantité conséquente de *contributions volontaires en nature* (CVN) portées par un réseau de près de 70.000 bénévoles mais aussi par de nombreux dons, aussi bien en nature que de compétence, qui contribuent à multiplier d'autant la valeur déployée sur le terrain par l'association. **L'ensemble de ces contributions volontaires en nature est alors évalué à hauteur de 376,6 M€, portant le budget extracomptable à près de 588,9M€** sur l'exercice 2013-2014.

$$\left\{ \begin{array}{l}
 \text{Effet de levier global} = \text{Effet de levier opérationnel} \times \text{Effet de levier financier} \\
 \frac{\text{Budget extracomptable}}{\text{Financement public net}} = \frac{\text{Budget extracomptable}}{\text{Budget comptable}} \times \frac{\text{Budget comptable}}{\text{Financement public net}} \\
 5,84 - 6,27 = 3,20 \times 1,82 - 1,96
 \end{array} \right.$$

L'*effet de levier* de l'association - défini comme le ratio entre le budget extracomptable de l'association et le financement public net au sein de ce budget - est ainsi évalué entre 5,8 et 6,3 : lorsque la puissance publique investit 1 € dans la structure associative des Restos du Cœur, l'association est capable, d'une part grâce à *l'importance du bénévolat associatif* au sein de son modèle (*effet de levier* opérationnel), d'autre part à travers sa capacité à fédérer la générosité de nos concitoyens à travers des dons nombreux (*effet de levier* financier), **de déployer sur le terrain des moyens 6 fois plus importants**.

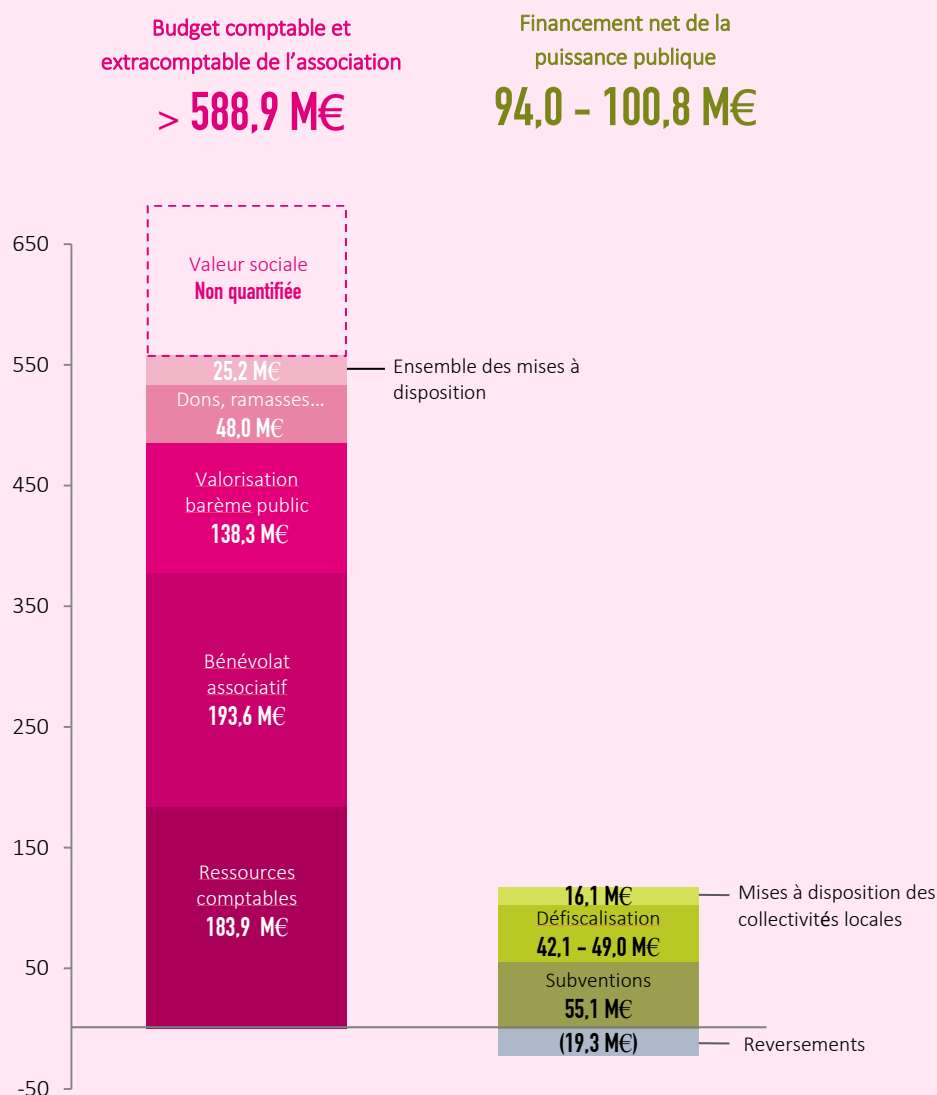


Figure 1 : Financement public net au regard de l'action extracomptable déployée par les Restos du Cœur

En d'autres termes, **pour déployer une action similaire, les pouvoirs publics devraient élaborer un budget entre 5,8 et 6,3 fois plus élevé que leur soutien financier actuel (toutes administrations confondues, y compris collectivités locales, État, Europe).**

À cet effet de levier quantitatif, s'ajoute un effet de levier qualitatif plus délicat à mesurer. En effet, à travers ses multiples actions de terrain, l'association joue un rôle essentiel dans la rupture de l'isolement de nombreuses populations (gens de la rue, personnes âgées, mères seules avec enfants...), dans la prévention en matière de santé, dans le retour à l'emploi ou au logement durable.

L'évaluation de l'*effet de levier* de l'association - réalisée en *supra* - minimise donc la véritable action déployée sur le terrain par les Restos du Cœur. **La prise en compte du déploiement de cette valeur sociale supplémentaire – toutefois délicate à mesurer – mènerait donc à un *effet de levier* dépassant amplement la fourchette de 5,8 à 6,3, estimée à partir du seul budget extracomptable de l'association.**

I. ÉVALUATION DE LA PART DU FINANCEMENT PUBLIC AU SEIN DU BUDGET DE L'ASSOCIATION : 94,0 – 100,8 M€

Le financement public, constitué de l'ensemble des subventions européennes, étatiques et issues des collectivités territoriales, atteint plus de 55 millions d'euros (M€) sur l'exercice 2013-2014 représentant ainsi près de 32 % des ressources financières des Restos du Cœur. Ce financement institutionnel, effectivement répertorié dans les états comptables de l'association, ne traduit pourtant pas l'ensemble de la contribution financière de la puissance publique.

Tout d'abord, une deuxième forme d'intervention publique apparaît dans les mécanismes de défiscalisation successivement mis en place par les gouvernements pour favoriser la générosité privée, principal vecteur du financement associatif. Dons en espèce des particuliers et des entreprises ouvrent ainsi droit à un avantage fiscal engendrant un manque-à-gagner important pour l'administration fiscale.

Par ailleurs, en aval de ses contributions financières, la puissance publique, à travers l'action des collectivités locales, offre une aide matérielle conséquente aux Restaurants du Cœur en mettant à disposition à titre gracieux des locaux ou des véhicules. Ces prêts matériels peuvent être assimilés à un financement public indirect dès lors qu'il existe un manque-à-gagner pour les collectivités territoriales qui mettent à disposition gracieusement une partie de leurs biens. L'ensemble de ces contributions, bien que non répertoriées dans les documents financiers car n'étant pas matérialisées par des flux financiers, doivent être prise en compte pour établir une image fidèle de l'aide effectivement apportée par la puissance publique à l'association.

Enfin, par son activité salariée et l'achat de services externes, les Restos du Cœur reversent à l'État une contribution financière significative directement liée à l'activité de l'association, principalement sous forme de TVA et d'impôts.

Ainsi, une image plus juste de la participation de la puissance publique au financement de l'association s'obtient à partir de l'agrégat composé des subventions d'origine publique et des dépenses fiscales liées aux dons des particuliers et entreprises, net des taxes et impôts que reverse l'association à l'État.

L'objectif de cette partie est dès lors de valoriser l'ensemble de ces éléments comptables et extracomptables provenant des collectivités afin d'aboutir à une estimation précise du soutien de la puissance publique à l'association sous les diverses formes qu'il est amené à prendre.

A. Subventions directes et indirectes de la puissance publique : 55,1M€

Les subventions publiques et européennes constituent la deuxième source de financement - derrière les dons des particuliers - pour un montant total qui atteint plus de 55 M€. Plus de 38 % de ces subventions proviennent de programmes d'aide de l'Union européenne principalement sous forme de denrées dans le cadre du FEAD (Fond Européen d'Aide aux plus Démunis) qui a remplacé en 2014 l'ancien PEAD (Programme Européen d'Aide aux plus Démunis). L'État et les collectivités territoriales

financent également les actions de terrain de l'association avec une participation qui atteint 31 % du montant total des subventions publiques.

Par ailleurs, dans le cadre des Ateliers et Chantiers d'Insertion, les Restos du Cœur emploient des salariés en contrats aidés, partiellement subventionnés selon des accords conclus localement avec les collectivités locales. Le montant reçu à travers ce mécanisme de financement atteint près de 23 % de l'ensemble des subventions perçues par l'association, soit près de 13 M€.

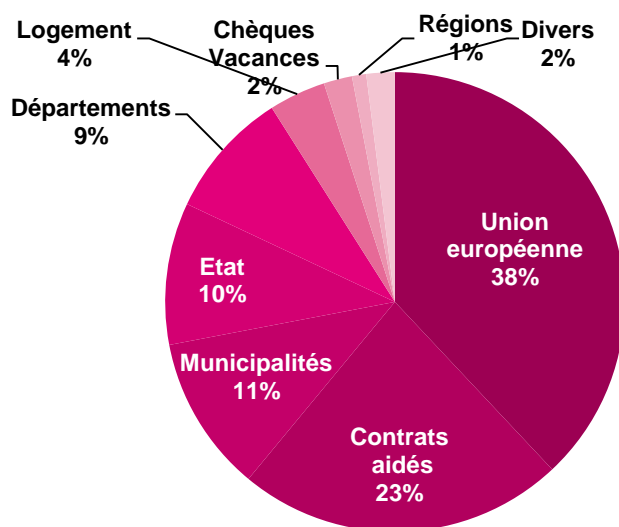


Figure 2 : Répartition des subventions sur l'exercice 2013-2014
 Source : Rapport annuel 2013-2014, Les Restos du Cœur

À ces trois types de subventions s'ajoutent les aides versées directement aux organismes d'accueil pour des personnes rencontrant des difficultés financières et sociales, et la participation de certains organismes publics au financement de programmes spécifiques (telles l'ANCV qui soutient les opérations vacances, ou la Caisse des Dépôts et Consignations qui permet de développer le microcrédit). Leur contribution reste toutefois en deçà des 5%. La Figure 2 présente la répartition de l'ensemble des subventions perçues par l'association.

B. Dépenses fiscales liées aux mécanismes de défiscalisation des dons des particuliers et des entreprises : 42,1 – 49,0 M€

La principale source de financement de la structure associative des Restos du Cœur réside dans la générosité du public et du secteur privé. Cette double source de financement que constituent les dons en espèces des particuliers et des entreprises ouvre droit à un avantage fiscal défini par la loi de finances votée le 23 décembre 1988, dite loi ou amendement *Coluche*. En accompagnant la générosité privée, l'administration fiscale participe indirectement au financement de l'association. **L'évaluation des dépenses fiscales liées à ces dons à destination des Restos du Cœur représente ainsi un soutien de l'État estimé entre 32,1 et 36,1 M€ pour les dons des particuliers et entre 7,7 et 10,7 M€ pour les dons des entreprises.** Le soutien financier total de l'administration fiscale est ainsi estimé entre 42,1 et 49,0M€ si on ajoute les différents impôts payés par l'association et le manque-à-gagner fiscal issu de l'exonération de TVA des manifestations de bienfaisance organisées au profit des Restos.

1. Mécanismes de défiscalisation à destination des particuliers : 32,1 – 36,1M€

L'estimation de la contribution financière de l'administration fiscale relative aux dons des particuliers aux Restos du Cœur repose sur une double analyse détaillée dans l'encadré méthodologique 1. Une première phase permet d'évaluer le montant total de dons de particuliers récoltés par l'association. Une seconde phase s'attache ensuite à évaluer la déduction fiscale associée. Cette dernière est réalisée en exploitant trois caractéristiques majeures des donateurs de l'association :

- * La **proportion de foyers fiscaux effectivement imposables** et pouvant donc bénéficier d'une déduction fiscale ;
- * Le **taux de report effectif des dons dans la déclaration fiscale** qui caractérise le fait qu'un donateur ne reporte pas systématiquement le reçu fiscal associé à son don ;
- * Le **double taux de défiscalisation** : 75% pour les 526 premiers euros, 66% pour les euros restants (en conformité avec la législation fiscale en vigueur sur l'exercice 2013-2014⁷).

L'ensemble de ces considérations sont détaillées au sein du Tableau 1 et mène à une évaluation des dépenses fiscales liées à la défiscalisation des dons des particuliers comprise entre 32,1 et 36,1 M€⁸.

Tableau 1 : Valorisation des dépenses fiscales associées aux dons des particuliers au profit des Restaurants du Cœur

	Nombre de foyers	Montant (en K€)	Part de foyers imposables	Don moyen (en €)	Taux de report		Taux de défiscalisation	Dépenses fiscales associées (en K€)	
					Hyp. basse	Hyp. haute		Hyp. basse	Hyp. haute
Dons modestes	240 627	8 789	49%	37	70%	80%	75,0%	1 938	2 215
Dons moyens	263 857	45 466	54%	172	80%	90%	75,0%	16 368	18 414
Dons majeurs	17 341	16 251	100%	937	85%	95%	71,1%***	9 815	10 970
Dons exceptionnels	154	6 743	100%	43 921	90%	100%	66,1%***	4 012	4 458
TOTAL	521 979	77 251	53%*	148	76%**	86%**	73,4%	32 133	36 056

Sources : Base donateur interne 2013-2014 -- La Générosité des français - Recherche & Solidarité, 2014* -- Les incitations fiscales aux dons sont-elles efficaces ? Gabrielle Fack et Camille Landais - INSEE, 2009**

Encadré méthodologique 1

Valorisation des dépenses fiscales liées aux dons des particuliers

L'approche d'évaluation des dépenses fiscales liées aux dons des particuliers comporte deux étapes. La première consiste à évaluer - à partir de la base de données interne à l'association référençant l'ensemble des donateurs et les dons associés et recensés par l'Association Nationale (AN) - le montant total de dons reçus par des particuliers sur l'exercice comptable 2013-2014. Cette estimation est ventilée par différents montants de dons :

⁷ Code général des Impôts – Article 200. Ce seuil a été élevé à 529€ en 2015.

⁸ Le Ministère des Finances a précisé aux Restos du Cœur par courrier du 3 août 2015 qu'il ne disposait pas de ce chiffre précis.

- * dons modestes inférieurs à 90 € ;
- * dons moyens compris entre 90 et 526 € ;
- * dons majeurs compris entre 526 et 10 000 € ;
- * dons exceptionnels dont le montant dépasse les 10 000 €.

Les dons référencés par cette base de données correspondent aux dons administrés par l'AN et représentent plus de 85% des dons totaux de l'association. Les dons reçus par les différentes Associations Départementales (AD) sont comptabilisés mais ne sont pas intégrés dans la base de données Donateurs de l'AN. Ainsi, la répartition par montant de dons est extrapolée à l'ensemble des donateurs à partir du montant total de dons qui atteint 77 251 K€ sur l'exercice 2013-2014.

La seconde étape consiste, à partir du montant total de dons reçus par l'association, à évaluer le coût réel pour l'administration fiscale au travers des mécanismes de défiscalisation en vigueur sur l'exercice 2013-2014. Celui-ci est ainsi évalué en pondérant ce montant global de donation par les caractéristiques suivantes :

- * la proportion de foyers fiscaux effectivement imposables et pouvant donc bénéficier d'une déduction fiscale ;
- * le taux de report effectif des dons dans la déclaration fiscale qui caractérise le fait qu'un donateur ne reporte pas systématiquement le reçu fiscal associé à son don ;
- * le double taux de défiscalisation : 75% pour les 526 premiers euros, 66% pour les euros restants.

Le Tableau 1 détaille les différentes hypothèses associées à ces 3 caractéristiques.

Note 1* : La proportion de foyers fiscaux imposables a été obtenue à partir de l'enquête annuelle *La Générosité des français* de Recherche & Solidarité de 2014. À partir de données issues de la Direction générale des finances publiques, cette enquête évalue la part de foyers imposables parmi les donateurs de différentes catégories d'âge dont le taux moyen est de 50%. En utilisant la pyramide des âges des donateurs des Restos du Cœur, la part de foyers fiscaux a été réévaluée à 53%. Une augmentation qui s'explique par un âge moyen plus élevé des donateurs des Restos du Cœur que celui du donateur moyen en France.

La ventilation de cette part de foyers fiscaux imposables par montant de dons a ensuite été réalisée de manière à conserver une moyenne globale de 53% tout en intégrant la probabilité plus importante d'être imposé pour un donateur conséquent (cf. colonne *Part de foyers imposables* du Tableau 1).

Note 2** : Le taux de report des dons dans les déclarations d'impôts est une information délicate à trouver. La seule évaluation dans la littérature récente apparaît dans une publication de l'INSEE de 2009 *Les incitations fiscales aux dons sont-elles efficaces ?* par Gabrielle Fack et Camille Landais. On peut y lire : « Parmi les ménages qui déclarent donner aux œuvres et dont le revenu est compris entre 1 000 et 4 000 euros par mois, [...] 81 % des ménages imposables [...] reportent leurs dons dans leur déclaration d'impôts. »

Les données utilisées pour cette étude proviennent d'un échantillon anonymisé de déclarations de revenus, constitué par la Direction Générale des Impôts, avec un tirage représentatif de plus de 500 000 foyers fiscaux renouvelé chaque année. Faute d'autres sources d'information, deux jeux d'hypothèses (cf. Colonne *Taux de report* du Tableau 1) ont été établies sur la base de deux

proportions moyennes *haute* et *basse* centrées autour de la proportion moyenne de report de 81% :

- * un **jeu d'hypothèses « basses »** fondé sur un taux moyen de report de 76 % respectant la croissance du taux de report par montant de dons traduisant les incitations plus fortes à défiscaliser son don lorsque celui-ci est plus important ;
- * un **jeu d'hypothèses « hautes »** fondé sur un taux moyen de report de 86 % respectant aussi la croissance du taux de report par montant de dons.

Note 3*** : Les taux 71,1% et 66,6% correspondent aux calculs suivants : $526 \cdot 75\% + (937 - 526) \cdot 66\%$ et $526 \cdot 75\% + (43\,921 - 526) \cdot 66\%$. Ces calculs traduisent le fait que les 526 premiers euros sont défiscalisés à hauteur de 75%, ce taux tombant à 66% pour les euros restants.⁹

Note 4 : L'évaluation des dépenses fiscales liées aux dons de particuliers présentée ci-dessus ne prend pas en compte :

- i. la possibilité qu'un don aux Restos du Cœur, du fait des dons multiples de la part du donateur (qui pourrait donc avoir déjà dépassé le seuil des 526€), soit défiscalisé non plus à un taux de 75% mais à un taux de 66% et ce même pour des dons inférieurs à 526€ ;
 - ii. la réduction éventuelle d'impôt sur la fortune (ISF) de 75% des montants donnés, limitée à 50 000 €.
 - iii. le plafond de défiscalisation à hauteur de 20% des revenus imposables.
- i. L'erreur associée à la non prise en compte d'éventuels comportements de dons multiples conduit à une surévaluation de la contribution publique qui ne dépasserait pas 1,20% (soit une erreur maximale de + 0,3 K€). Cette évaluation d'erreur a été effectuée à partir de plusieurs scénarios de dons multiples pour lesquels la contribution de l'État a été évaluée et comparée à la contribution qui aurait été la sienne en l'absence de dons multiples de la part des donateurs. Plus précisément, pour chacun des dons moyens types (modestes, moyens, majeurs, exceptionnels), quatre scénarios ont été établis pour lesquels le donateur réalisait un don à d'autres associations d'un montant respectivement égal à 0%, 50%, 100% et 200% du don moyen type.
- L'impact total est ensuite calculé pour chacun des scénarios (par rapport au scénario de référence correspondant à un don unique aux Restos du cœur) puis moyenné au prorata du montant des dons que représente chacune des typologies de donateurs.
- ii. L'erreur liée à la non prise en compte des dons ISF (qui représentent 0,85 M€ soit environ 1% du montant total de dons reçus par l'association) conduit à une sous-estimation d'environ -0,3M€ qui compense donc l'erreur d'éviction liée aux dons multiples.
 - iii. Quant à l'erreur liée à la non prise en compte du plafond de défiscalisation, elle est aussi particulièrement faible étant donnée l'importance de celui-ci ainsi que la possibilité de report des crédits d'impôt offerte aux ménages donateurs au cours des cinq années suivantes.

⁹ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426>

2. Mécanismes de défiscalisation à destination des entreprises – Dons en nature : 7,8 – 10,7M€

Les Restos du Cœur, comme d'autres grandes associations, se sont battus pour mettre en place des dispositifs facilitant les dons en nature des producteurs et des entreprises. Ce combat du milieu associatif, couplé aux efforts sur le terrain des nombreux bénévoles et salariés, a permis à l'association de récolter près de 14 000 tonnes de denrées alimentaires auprès du secteur privé sur l'exercice 2013-2014.

On distingue deux types de dons en nature réalisés par les entreprises :

- * les **dons**, qui s'effectuent à l'initiative de l'entreprise donatrice ou du producteur ;
- * les **dons issus des ramasses** mises en place par les équipes Restos qui collectent les invendus alimentaires des grandes et moyennes surfaces.

Ces deux types de dons sont susceptibles d'être défiscalisés à hauteur de 60 % de leur coût de revient par les entreprises donatrices. Ce coût de revient n'étant connu que des entreprises et des producteurs donateurs, il a été approché par le coût d'achat moyen de denrées achetées par l'Association Nationale évalué à 1,84 € sur l'exercice 2013-2014.

En revanche, pour les produits issus de la ramasse, le coût de revient ne traduit plus la véritable valeur de la marchandise du fait de la proximité de la Date Limite de Consommation (DLC) : un produit alimentaire dont la DLC expire dans 24h ne peut ainsi raisonnablement être valorisé de la même manière qu'un produit dont la consommation est encore recommandée pour deux semaines entières.

En outre, la législation reste encore floue sur cette question et ne définit aucune recommandation précise pour homogénéiser les pratiques de valorisation en la matière. En conséquence, sont observées sur le terrain des pratiques de défiscalisation diverses allant de la non déclaration à la défiscalisation de la marchandise donnée valorisée au coût de revient indépendamment de la DLC.

Tableau 2 : Valorisation des dépenses fiscales associées aux dons des entreprises au profit des Restos du Cœur

	Tonnage (en tonnes)	Coût de revient unitaire (en €)	Valorisation totale (en K€)	Taux de report		Taux de défiscalisation	Dépenses fiscales associées (en K€)	
				Hyp. basse	Hyp. haute		Hyp. basse	Hyp. haute
Ramasses	6 477	1,84	11 888	10 %	40 %	60,0 %	713	2 853
Dons	7 138	1,84	13 101	90 %	100 %	60,0 %	7 074	7 860
TOTAL	13 614	1,84	24 988	-	-	60,0 %	7 788	10 714

Sources : Tonnage dons, ramasses, collecte 13-14, Les Restos du Cœur

En l'absence d'informations précises concernant les modalités de défiscalisation des entreprises concernant les produits issus de la ramasse, deux jeux d'hypothèses « hautes » et « basses » ont été réalisées relatifs au comportement de défiscalisation des grandes surfaces et des producteurs. Ainsi, le scénario associé à l'hypothèse « haute » suppose que 40 % des dons issus de la ramasse sont effectivement défiscalisés sur la base du coût de revient. Ce taux descend à 10 % pour le scénario associé à l'hypothèse « basse ».

Cette approche mène ainsi à une estimation des dépenses fiscales liées aux mécanismes de défiscalisation des dons en nature des entreprises comprise entre 7,8 et 10,7 M€.

3. Mécanismes de défiscalisation à destination des entreprises – Mécénat : 1,9M€

Les mécanismes de défiscalisation à destination des entreprises sont régis par la loi française relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite loi *Aillagon* votée le 1^{er} août 2003. L'article 1 précise notamment le taux de défiscalisation qui, sur l'exercice 2013-2014, est établi à 60%¹⁰.

Le montant total des donations offertes à titre purement gracieux (*i.e.* sans attentes de contreparties de quelque nature que ce soit, ce qui exclut les activités de sponsoring par exemple) aux Restos atteint près de 3,2 M€ sur l'exercice 2013-2014 (3,8 M€¹¹ si on inclut les différents sponsorings).

Le coût fiscal lié aux dons du secteur privé a été ainsi évalué à 1,9 M€¹².

4. Mécanismes de défiscalisation liés aux manifestations de l'association : 0,3 M€

Un régime d'exonération couvre les manifestations de bienfaisance et de soutien que l'association est susceptible d'organiser pour diversifier ses sources de revenus. Pour chacune des Associations Départementales (AD), du fait de leur indépendance juridique, il est ainsi possible d'organiser jusqu'à 6 manifestations par an¹³ dont les recettes sont exonérées de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Les dépenses d'un tel mécanisme de défiscalisation sont alors évaluées à hauteur de 20 % (taux normal de TVA) des recettes issues des manifestations organisées par les AD soit un peu moins de 0,3 M€.

C. Mises à disposition à titre gracieux par les collectivités locales : 16,1M€

Une aide matérielle conséquente des collectivités locales est offerte aux Restaurants du Cœur. **Principalement sous forme de mises à disposition gratuite de locaux, de véhicules voire de chauffeurs, cette aide de terrain est essentielle à la bonne réalisation des missions sociales de l'association et a été évaluée à plus de 16 M€.** Jusqu'alors, la valorisation de ces prestations offertes par les collectivités n'avait pu être réalisée faute d'informations disponibles. Aujourd'hui, l'association a lancé un grand plan de remontées d'informations concernant l'ensemble des mises à disposition gratuites de locaux, de véhicules, de personnels et des autres prestations susceptibles d'être offertes aux 2.000 centres d'accueil de l'association par les collectivités locales ou des acteurs privés.

L'analyse de ces informations a ainsi permis d'évaluer précisément l'ensemble des prestations mises à disposition gracieusement à la fois par les collectivités locales mais aussi par le secteur privé. Cette analyse permet donc à la fois d'accéder à une image plus fidèle de la valeur réelle déployée par les Restos du cœur sur le terrain (voir Partie III, *Un budget extracomptable de 588,9 M€ comme socle de*

¹⁰ Loi n° 2003-709 du 1 août 2003 - Article 1

¹¹ Comptes combinés 2013-2014, Les Restos du Cœur

¹² Coût fiscal lié aux dons du secteur privé = Taux de défiscalisation * Montant *Autres Fonds privés* hors sponsoring = 60%*3,2M€

¹³ Article 261 du Code général des impôts

(*l'effet de levier opérationnel*) mais permet aussi d'évaluer plus finement la contribution réelle de la puissance publique au profit de l'association.

Cette sous-partie a ainsi pour objectif de valoriser l'ensemble des mises à disposition de biens (locaux, matériels de transport, prestations, salles de réunion) par les collectivités locales aux Restos du Cœur.

1. Locaux mis à disposition : 10,6 M€

Plus de 80% des locaux des Restos du Cœur sont mis à disposition à titre gracieux¹⁴. Et parmi ces 80% de locaux mises à disposition, près de 95% le sont par les collectivités locales. L'aide de la puissance publique en termes immobiliers, de par son importance, est donc essentielle aux activités de terrain de l'association. La valorisation de cette contribution publique de nature immobilière atteint plus de 10M€.

Cette valorisation repose sur une évaluation du prix annuel moyen de location du mètre carré pour les différents types de locaux (bureaux, entrepôts, locaux ERP) et les terres cultivables. Ces dernières représentent, en superficie, près de la moitié des mises à disposition de locaux. Elles sont utilisées dans le cadre des activités d'insertion mises en place par l'association à l'image des 42 jardins d'insertion qui produisent annuellement plus de 350 tonnes de fruits et légumes et permettent ainsi de couvrir une grande partie des besoins des centres en légumes et fruits frais.

Par ailleurs, la plupart de ces locaux ne sont que rarement mis à disposition durant une année complète. C'est la raison pour laquelle la valorisation effectuée s'appuie sur la durée effective d'utilisation des locaux mis à disposition pour arriver à une estimation plus fidèle de ce que la puissance publique met *effectivement* à disposition de l'association.

La méthodologie est présentée plus en détails dans l'encadré méthodologique 2 et repose sur un sondage stratifié, basé sur la catégorisation des associations départementales ayant participé à la remontée d'information en 3 catégories en fonction de l'ampleur de leur action de terrain¹⁵. Quant aux valorisations de l'ensemble des mises à disposition, elles apparaissent au sein des Tableaux 3, 4, 5 et 6 présentés ci-dessous.

¹⁴ Fichier assurance interne à l'association

¹⁵ La variable proxy utilisée pour caractériser l'ampleur de l'action d'une AD est le volume de denrées alimentaires transmis par l'Association Nationale à l'AD

Tableau 3 : Valorisation des mises à disposition de locaux sur l'exercice 2013-2014

Catégorie d'AD	Nombre de locaux mis à disposition	Utilisation moyenne (en jour/an)	Surface moyenne (en m ²)	Valorisation (en K€)
Catégorie 1	345	260	458	1 590
Locaux ERP	319	256	131	1 373
Entrepôt	10	324	545	158
Bureaux	7	277	93	40
Terrains cultivables	9	313	12 987	19
Catégorie 2	515	311	645	3 994
Locaux ERP	458	305	184	3 310
Entrepôt	19	365	502	311
Bureaux	15	362	268	327
Terrains cultivables	23	365	10 112	46
Catégorie 3	1 183	231	464	6 290
Locaux ERP	1 066	221	385	5 020
Entrepôt	32	344	166	843
Bureaux	25	318	205	360
Terrains cultivables	60	362	5 702	66
Sous-totaux				
Locaux ERP	1 843	326	165	9 703 81,7 %
Entrepôt	61	348	660	1 313 11,1 %
Bureaux	47	326	207	727 6,1 %
Terrains cultivables	92	358	7 748	131 1,1 %
Sous-total Public	1 904	255	446	10 566
Sous-total Privé	139	311	1 472	1 308
TOTAL	2 043	259	515	11 874

Source : Remontées d'informations des Antennes Départementales, Les Restos du Cœur

2. Véhicules mis à disposition : 3,0 M€

De nombreux véhicules sont également mis à disposition de l'association pour faciliter la mise en œuvre des actions de terrain et des opérations logistiques. Trois grands types de véhicules sont ainsi offerts aux Restos du Cœur, essentiellement par les collectivités locales. Il s'agit de véhicules utilitaires (poids total inférieur à 3 tonnes), de camions et de véhicules frigorifiques. Au total, près de 800 véhicules sont ainsi mis à disposition à titre gracieux à l'association pour près de 35 jours/an en moyenne.

Ainsi, sur la base du coût moyen de location de ces 3 types de véhicules affichés par les loueurs privés, la mise à disposition de véhicules à l'association a été valorisée à hauteur de 3,2 M€ dont 3,0 M€ par les collectivités locales.

Tableau 4 : Valorisation des mises à disposition de véhicules sur l'exercice 2013-2014

Catégorie d'AD	Nombre de véhicules	Utilisation moyenne (en jour/an)	Valorisation (en K€)
Catégorie 1	74	25	293
Utilitaire	18	18	26
Camion	56	32	267
Camion frigo	-	-	-
Catégorie 2	147	32	471
Utilitaire	97	31	244
Camion	49	30	206
Camion frigo	3	20	21
Catégorie 3	571	30	2 472
Utilitaire	196	23	371
Camion	375	29	1 627
Camion frigo	15	77	474
Sous-total Public	753	31	2 975
Sous-total Privé	39	74	261
TOTAL	792	34	3 236

Source : Remontées d'informations des Antennes Départementales, Les Restos du Cœur

3. Chauffeurs et autres personnels mis à disposition : 2,0 M€

Cette mise à disposition de véhicules est souvent accompagnée d'une mise à disposition de chauffeurs dont le nombre de jours/homme a été évalué à près de 10 500 dont près de 9 000 par les seules collectivités territoriales. Par ailleurs, d'autres dons de compétences sont recensés comme des aides administratives ou informatiques représentant toutefois un nombre de jours/homme environ trois fois moins important. Ces prestations ont été valorisées sur la base du coût du travail moyen des agents de de la fonction publique (détails au sein de l'encadré méthodologique 2) pour une valorisation totale de 2,6 M€ dont 2,0 M€ pour les collectivités locales.

Tableau 5 : Valorisation des mises à disposition de compétence sur l'exercice 2013-2014

Catégorie d'AD	Nombre de jours/homme	Valorisation (en K€)
Catégorie 1	1 899	304
Chauffeurs	1521	244
Autres	378	60
Catégorie 2	4 687	752
Chauffeurs	975	156
Autres	3 712	595
Catégorie 3	9 788	1567
Chauffeurs	8 909	1426
Autres	879	141
Sous-total Public	12 187	1 953
Sous-total Privé	4 187	670
TOTAL	16 374	2 623

Source : Remontées d'informations des Antennes Départementales, Les Restos du Cœur

4. Mises à disposition de salles de réunion : 0,6 M€

De nombreuses salles de réunion sont par ailleurs mises à disposition des Restos du Cœur à l'ensemble des Associations Départementales. Au cours de l'exercice 2013-2014, ce sont ainsi près de 2.400 salles de réunion qui ont été prêtées et dont les capacités varient de 5 à plus 1000 places. La valorisation d'une journée de disposition d'une salle a été évaluée à partir de sa capacité d'accueil et sur la base des prix couramment pratiqués par le secteur privé dans le cadre de locations aux caractéristiques similaires.

Tableau 6 : Valorisation des mises à disposition de salles de réunion sur l'exercice 2013-2014

Capacité (en nb de personnes)	Nombre de journées de mise à disposition	Valorisation d'une journée de mise à disposition (en €)	Valorisation totale (en K€)
0-20	27	150	4
20-50	1080	300	297
50-100	369	500	161
100-200	40	1000	37
>200	66	2500	167
Sous-total Public	2 286	274	626
Sous-total Privé	115	348	40
TOTAL	2401	359	666

Source : Remontées d'informations des Antennes Départementales, Les Restos du Cœur

La valorisation de l'ensemble des mises à disposition de salles de réunion atteint ainsi près de 0,7 M€ dont près de 0,6 M€ mises à disposition par les collectivités locales.

Encadré méthodologique 2

Valorisation des mises à dispositions à titre gracieux par les collectivités locales

Méthodologie d'extrapolation :

La valorisation des différentes mises à disposition gratuites au profit des Restos du Cœur (locaux, véhicules, personnels, divers) s'appuie sur la remontée d'informations des Associations Départementales (AD) recensant les mises à disposition gratuites de 5 natures différentes dont elles bénéficient : les locaux, les véhicules et chauffeurs, le personnel (hors chauffeurs), les prestations, et une catégorie Divers.

Ces fichiers d'information ont été remontés par 73 AD sur les 118 qui composent l'association soit un taux de réponse de 62%. La valorisation totale des mises à disposition repose ainsi sur l'extrapolation des résultats issus de ces 73 AD à l'ensemble de l'association.

Tableau 7 : Méthodologie d'échantillonnage des AD dans le cadre de la valorisation des mises à disposition

Catégorie d'AD	Échantillon de 73 AD		Totalité des 118 AD		Coefficient d'extrapolation (i/ii)
	Nombre d'AD	Quantité de denrées (ii) (en tonnes)	Nombre d'AD	Quantité de denrées (i) (en tonnes)	
Catégorie 1	23	5 527	36	7 806	1,41
Catégorie 2	26	12 760	36	17 122	1,34
Catégorie 3	24	26 606	36	45 344	1,70
TOTAL	73	44 893	118	70 273	1,57

Source : Remontées d'informations des Antennes Départementales, Les Restos du Cœur

Pour améliorer la robustesse du processus d'extrapolation, les différentes AD ont été classées en 3 catégories en fonction de l'importance de leur activité d'aide alimentaire. Le proxy utilisé pour évaluer cette activité est la quantité de denrées alimentaires transmises par l'Association Nationale aux AD. Trois typologies d'AD ont ainsi été définies à partir des centiles 33% et 66% des denrées transmises par l'Association Nationale (respectivement 370 et 655 tonnes de denrées alimentaires par an). Un tel processus de stratification permet de s'astreindre, en partie, d'un biais potentiel de sélection des 73 répondants.

Dès lors, pour chacune des 3 strates d'AD, est valorisée la contribution des 5 types de mises à disposition à titre gratuit à partir d'hypothèses de valorisation détaillées ci-dessous. L'extrapolation est ensuite réalisée, pour chacune des strates, à partir d'un coefficient d'extrapolation défini comme le ratio entre le volume de denrées alimentaires reçues de l'AN par les AD présentes dans l'échantillon et le volume de denrées reçues de l'ensemble des AD composant la strate.

Hypothèses de valorisation :

Locaux

L'hypothèse prédominante relative à la valorisation des locaux réside dans la définition d'un coût du mètre carré. L'approche retenue consiste à établir ce coût à partir du comportement tarifaire moyen sur les locaux que l'on paie effectivement. Environ 20% des locaux de l'association sont, en effet, loués à des prix plus ou moins avantageux.

Sur cette base, le loyer annuel moyen du mètre carré est ainsi évalué pour 3 types de locaux (local

ERP¹⁶, entrepôt, bureau) tout comme le loyer annuel moyen d'un hectare¹⁷ de terrain valorisé en moyenne à 1 976 €. Cette distinction est importante car les hectares de terrains cultivables représentent près de la moitié de l'ensemble de la surface mise à disposition à titre gratuit pour l'association.

Type de locaux mis à disposition	Coût du m ² (en €)
Bureau	84,0
Entrepôt	33,0
Local ERP	46,9
Terrain	0,20
TOTAL	45,2

Source : Fichier assurance interne à l'association, Les Restos du Cœur

Une approche plus fine aurait pu être mise en place pour essayer de prendre en compte la situation géographique dans l'évaluation du loyer annuel moyen. Toutefois, la forte volatilité des loyers effectivement payés au sein d'une même zone géographique définie (centre-ville, périphérie, zone industrielle...), s'expliquant vraisemblablement par des conditions tarifaires avantageuses différentes suivant les centres, a rendu peu pertinente la mise en place d'une ventilation plus fine.

Véhicules

Les trois principaux véhicules mis à disposition pour l'association sont des véhicules utilitaires, des camions et des camions frigorifiques. Sur la base des prix observés sur le marché de la location, la journée de mise à disposition a respectivement été valorisée à hauteur de 80, 150 et 400€ pour les véhicules utilitaires, les camions et les camions frigorifiques.

Type de véhicules mise à disposition	Coût d'une journée (en €)
Utilitaire	80
Camion	150
Camion frigorifique	400
TOTAL	-

Personnel

Le plus souvent, les mises à disposition de véhicules s'accompagnent de la prestation d'un chauffeur. L'association bénéficie aussi d'autres mises à disposition gratuites de personnels pour entreprendre et faciliter des tâches et missions diverses d'ordre administratif, logistique ou bien encore informatique.

Dans l'hypothèse d'une gestion en direct par les pouvoirs publics, ces prestations sont alors valorisées en fonction du coût du travail moyen d'un agent des deux fonctions publiques d'État et territoriale¹⁸.

¹⁶ Établissement recevant du public

¹⁷ Pour rappel, un hectare = 10 000 m²

¹⁸ Plus de détails sur cette approche de valorisation en Partie III, lors de la valorisation du bénévolat associatif en page 33.

Personnels mis à disposition	Coût horaire de l'emploi (en €)
Chauffeurs	24,88
Autres (administratif, informatique, logistique)	24,88

Sources : Cour des comptes, *Sur les circuits et mécanismes financiers concourant à l'aide alimentaire*, 2009. Salaires dans la fonction publique, INSEE.

Prestations

Seule une dizaine de prestations ont été remontées par les antennes départementales (dératisation, impression, reproduction...) pour des montants inférieurs à la dizaine de milliers d'euros et le plus souvent effectuées par le secteur privé. En conséquence, face à la faiblesse relative des montants en jeu, les prestations remontées n'ont pas été prises en compte.

Divers

Le poste Divers recensait essentiellement la mise à disposition de salles de réunion. D'autres dispositions étaient parfois remontées comme des chaises, tables et autres fournitures. Devant la faiblesse des montants en jeu, seules les salles de réunion ont été valorisées à un coût fonction de leur capacité d'accueil.

Capacité de la salle de réunion (en nombre de personnes)	Valorisation journalière (en €)
0-20	150
20-50	300
50-100	500
100-200	1 000
> 200	2 500

Ces évaluations ont été effectuées sur la base des tarifs généralement proposés par les structures privées de location de salles de réunion à la journée.

D. Reversements publics sous forme de TVA : (19,3M€)

Enfin, les Restos reversent une part importante de leurs ressources aux pouvoirs publics via le paiement de la TVA, l'association se retrouvant en position de client final dès lors qu'elle fait appel à des prestataires de service ou qu'elle se positionne en tant qu'acheteuse de denrées. Par ailleurs, à l'image des Enfoirés ou de la grande collecte nationale, les Restos du Cœur sont à l'origine d'opérations d'ampleur dont les produits sont assujettis à la TVA. L'association reverse aussi à l'État des montants importants sous forme d'impôts et de taxes relatives à son activité.

L'évaluation de la TVA repose sur l'analyse de quatre postes principaux de l'association : l'achat de denrées, le recours à des services externes pour certaines prestations, les produits des Enfoirés et les achats des particuliers reversés à l'association lors de la grande collecte nationale. L'ensemble de la TVA reversée par les Restos à la puissance publique est ainsi évaluée à 17,8 M€. **D'autres taxes et impôts complètent les reversements pour un montant total reversé à l'État estimé à 19,3 M€.**

1. TVA - Achats des denrées alimentaires par l'association : (3,7 M€)

La centrale d'achat des Restos référence l'ensemble des denrées achetées au cours de l'exercice comptable. Il a été donc possible d'évaluer précisément la part de TVA reversée à l'État pour chaque type de produits achetées.

Sur la campagne 2013-2014, il s'avère ainsi que plus des trois quarts des denrées alimentaires achetées par la centrale d'achat de l'Association Nationale relevaient d'un taux réduit de TVA de 5,5%. Le quart restant est assujéti au taux normal de 20%. Le récapitulatif des denrées achetées sur la campagne 2013-2014 et les taux de TVA associés est présenté dans le Tableau 8.

Tableau 8 : Aperçu des taux de TVA associés à la campagne d'achat 2013-2014

	Campagne 13-14 (en K€)
Achats H.T	55 708
Achats T.T.C	59 403
<i>Taux réduit 5,5%</i>	2 824 76,4%
<i>Taux normal 20%</i>	871 23,6%
Total TVA reversé	3 695
% TVA moyen	6,22%

Source : Base de référencement des achats AN, Les Restos du Cœur

Au cours de la campagne d'achats 2013-2014, les denrées alimentaires représentaient près de 56 M€ H.T. Le montant de TVA imputable à ces achats reversé à l'État est ainsi évalué à près de 2,8 M€ pour les produits assujéti au taux réduit de 5,5% et à 0,9 M€ pour les produits assujéti au taux normal de 20%, pour un montant total de TVA reversé à près de 3,7M€.

2. TVA - Collectes : (2,4 M€)

La collecte nationale est un évènement clé de la vie des Restos du Cœur, qui permet chaque année de compléter les ressources alimentaires et d'offrir une alimentation plus diversifiée aux personnes accompagnées. Chaque année, les bénévoles de l'association se mobilisent pendant deux jours dans les hypermarchés, supermarchés et magasins de proximité pour faire connaître les besoins et collecter des produits alimentaires et d'hygiène. Près de 6 000 tonnes ont ainsi pu être récoltées sur la campagne 2013-2014, soit un potentiel de plus de 6 millions de repas supplémentaires.

L'ensemble des produits récoltés lors de cet évènement ont ainsi été achetés par les consommateurs qui se sont donc acquittés de la TVA. Ainsi, **en considérant que les produits issus de la collecte nationale sont achetés par les donateurs en supplément de leur consommation habituelle, la TVA associée peut alors être considérée comme une source de revenu public supplémentaire directement liée à l'activité des Restos du Cœur.**

Tableau 9 : Estimation de la TVA reversée au cours de la Collecte Nationale 2013-2014

Collectes 2013-2014	Tonnages (en tonnes)	Valorisation au kg (en €)	Valorisation totale au prix de vente T.T.C (en K€)	Taux moyen	TVA (en K€)
Collecte	12 488	3,11 ¹⁸	40 587	6,22%	2 416
Collecte Nationale	6 029	3,11	19 594	6,22%	1 166
Autres collectes	6 459	3,11	20 992	6,22%	1 250

Source : Tonnage dons, ramassés, collecte 13-14, Les Restos du Cœur

Dans un premier temps, la valorisation de la collecte s'effectue sur la base d'une valorisation unitaire du kilogramme de denrées alimentaires récoltées. La valorisation unitaire de 3,11€ correspond à la valorisation du prix de vente T.T.C moyen du kilogramme de denrées récoltées par les Restos au cours de la Collecte Nationale de 2014¹⁹.

Le montant de TVA associée à la Collecte Nationale est alors évalué à partir d'un taux moyen de 6,22% correspondant au taux moyen de TVA observé sur l'ensemble des achats de l'association nationale lors de la campagne 2013-2014 (cf. Tableau 8). On suppose ainsi que les denrées récoltées lors des différentes collectes sont globalement identiques aux achats qu'effectue l'AN. Cette hypothèse peut être soutenue par le fait que les clients donnant des produits alimentaires à l'association lors des collectes sont le plus souvent guidés dans leurs dons à travers des fiches de besoins distribuées à l'entrée du magasin.

3. TVA - Achats de services externes : (7,9 M€)

Hormis les achats de denrées alimentaires, les activités de l'association engendrent un certain nombre de frais annexes (achats de fournitures, prestations de services, locations immobilières, assurance...) assujettis pour la grande majorité au taux normal de TVA. Un taux fixe de 20 % a donc été appliqué au montant total des achats, charges et prestations externes comptabilisés sur l'exercice d'étude à près de 40 M€²⁰. Près de 7,9 M€ ont donc été reversés à l'État par l'intermédiaire des prestataires externes sous forme de TVA.

4. TVA – Opération Enfoirés : (3,8 M€)

L'opération Enfoirés est elle aussi un évènement au cœur de l'activité et de l'image de l'association. À l'image de la Collecte Nationale, elle engendre des actes d'achat qui vont au-delà de la consommation quotidienne des ménages. Les recettes de TVA associées sont donc directement imputables à l'activité de l'association et peuvent ainsi être considérées comme des reversements indirects des Restos du Cœur à la puissance publique.

L'ensemble de la TVA collectée relatif aux recettes de l'opération (ventes de billets et partenariats commerciaux, ventes de disques et DVD de l'édition 2014, "Bon anniversaire les Enfoirés", ou sur des éditions anciennes, les droits d'images et les ventes d'extraits des soirées des Enfoirés) est comptabilisé à hauteur de 3 832K€ sur l'exercice 2013-2014.

¹⁹ Évaluation à partir de mesures prises dans 3 magasins du Sud-Est de la France et 1 magasin d'Ile de France au cours de la Collecte Nationale de 2014.

²⁰ Comptes combinés 2013-2014, Les Restos du Cœur.

5. Impôt, taxes et versements assimilés : (1,5 M€)

Par ailleurs, l'ensemble des impôts, taxes et reversement assimilés (taxes foncières, impôt sur les produits des Enfoirés...) a été comptabilisé sur la même période à près de 1,5 M€²¹.

Le financement net des Restos par la puissance publique (Europe, État, collectivités locales) s'évalue ainsi en agrégeant l'ensemble des subventions d'origine publique et des dépenses fiscales liées aux dons des particuliers et entreprises aux Restos du Cœur, ainsi que la totalité des mises à disposition gratuites de locaux, véhicules et compétences de la part des collectivités locales à l'association. Ce montant est alors corrigé des taxes et impôts que reversent les Restos du cœur à la puissance publique. **On évalue ainsi la participation réelle de la puissance publique au budget extracomptable des Restaurants du Cœur entre 94,0 et 100,8 M€²¹.**

²¹ Financement net des pouvoirs publics = Subventions + Défisicalisation + Mises à disposition gratuites des collectivités – Reversements = 55,1 + 42,1 + 16,1 – 19,3 = 94,0 M€ (hypothèse basse)
= 55,1 + 49,0 + 16,1 – 19,3 = 100,8 M€ (hypothèse haute)

II. LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC AU CŒUR DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT : UN PREMIER EFFET DE LEVIER FINANCIER

Depuis sa création, la structure associative des Restaurants du Cœur porte des valeurs fondatrices d'indépendance particulièrement fortes, parties intégrantes de son identité. Couplé à une gestion particulièrement rigoureuse de ses ressources financières, le discours apolitique et non confessionnel de l'association permet aujourd'hui aux Restos de développer une identité forte. Elle est aujourd'hui considérée par nos concitoyens comme l'association la plus attractive²².

Ce soutien du public débouche sur des dons significatifs qui atteignent près de 80 M€ sur l'exercice 2013-2014 et permet ainsi aux Restaurants du Cœur de diversifier leurs sources de financement et donc de renforcer et réaffirmer l'indépendance de l'association, tout en démultipliant l'efficacité du financement public perçu par ailleurs.

Cette partie se propose de présenter plus en détails la structure de financement de l'association afin de mettre en évidence cet *effet de levier* financier relatif à l'importance des fonds issus de la générosité du public au sein du budget de l'association.

A. Aperçu de la structure de financement

1. Un tryptique budgétaire : générosité du public, subventions, produits des Enfoirés

Au-delà du financement public, les Restaurants du Cœur jouissent d'une capacité de levée de fonds considérable auprès du public, en témoigne la structure budgétaire des Restaurants du Cœur, qui repose traditionnellement sur le tryptique suivant : **la générosité du public (46% du total), les subventions (30%) et les produits des Enfoirés (12,5%)**. Ce budget est complété par les mécénats ou partenariats d'entreprises (poste *Autres fonds privés*), les produits financiers et d'autres produits qui comprennent les bénéfices tirés des ventes de produits réalisées dans le cadre des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI). Le Tableau I présente plus en détails la structure de financement de l'association sur l'exercice comptable 2013-2014 qui s'est étalé du 1 mai 2013 au 31 avril 2014.

²² Baromètre TNS Sofres de mai 2014 réalisé sur un échantillon national de 2 015 personnes.

Tableau 10 : Ressources comptables des Restos du Cœur sur l'exercice 2013-2014 – en K€

Ressources collectées auprès du public	84 180
	45,8%
Dons	77 251
Legs et libéralités	5 262
Manifestations	1 667
Autres fonds privés	3 821
	2,1%
Subventions	55 107
	30,0%
Union Européenne	20 874
Autres subventions	34 234
Autres produits	29 489
	16,0%
Produit des enfoirés	22 963
Autres produits	6 526
Reprises	11 263
	6,1%
Reprise de provisions	3 693
Report des ressources affectées non utilisées des ex. antérieurs	440
Insuffisance de ressources sur l'exercice	7 130
Sous-total des ressources non issues de la puissance publique	126 577
	69,7%
TOTAL général	183 840

Source : Rapport annuel 2013-2014, Les Restos du Cœur

La générosité du public représente ainsi une part conséquente du budget. En 2013-2014, la générosité des donateurs et testateurs a permis de récolter près de 80 M€ soit près de la moitié des ressources des Restos du Cœur.

Les dons provenant de la générosité du public sont complétés par les legs et autres libéralités. Les legs, assurances vie, donations et droits d'auteur ont ainsi généré sur l'exercice un produit de près de 5,3 millions d'euros.

2. Une indépendance budgétaire forte : près de 70 % de ressources non issues de la puissance publique

A ces dons issus de la générosité, on peut aussi rattacher les produits liés aux Enfoirés qui se sont élevés à près de 23 M€ en 2013-2014. Ils comprennent :

- * les recettes liées aux concerts (ventes de billets et partenariats commerciaux) ;
- * les recettes liées aux ventes de disques et de DVD de l'édition 2014, « Bon anniversaire les Enfoirés », ou sur des éditions anciennes ;
- * pour les activités annexes : les droits d'images (ventes d'extraits des soirées des Enfoirés).

En comptabilisant, les dons, les legs et les autres libéralités, les autres fonds privés et les produits des Enfoirés, c'est plus de 60 % des ressources financières de l'association qui proviennent directement ou indirectement de la générosité du public et de la confiance qu'il porte à l'association.

En ajoutant les autres produits et le financement par fonds propres, **on évalue à près de 70 % la part du budget de l'association qui est issue de sources de financement qui ne relèvent pas directement de la puissance publique.**

B. Une capacité de levée de fonds liée à la forte confiance du public

1. Rigueur financière et approche apolitique : les deux « jambes » qui portent la confiance du public

Le montant croissant des dons reçus par les Restos du Cœur illustre la confiance et la fidélité des donateurs. Cette confiance est entretenue à la fois par un positionnement non partisan, apolitique et non confessionnel et une action empreinte de valeurs universelles de fraternité. Par ailleurs, cette confiance est renforcée par une approche pragmatique qui s'exprime au travers de multiples expérimentations de terrain conduites dans un souci permanent de l'économie dans l'action. Les frais de collecte restent ainsi limités à un niveau très bas ne représentant que 3,9 % du montant total collecté auprès du public.

La gestion économe de l'association passe aussi par des frais généraux réduits au strict minimum : ils ne représentent en effet que 7,3% des dépenses de l'association. En outre, en tant que membre du Comité de la Charte du don en confiance, les Restos sont soumis volontairement et annuellement au contrôle de cet organisme qui lui délivre un agrément pour 3 ans. Enfin, la Cour des Comptes a émis en juin 2009 un nouveau rapport d'observation²³ faisant suite à celui de 2003 soulignant à nouveau l'excellente gestion des Restos du Cœur. **Cette transparence financière et la rigueur de la gestion de l'association placent les Restos du Cœur largement en tête des grandes associations en termes de confiance et d'attractivité²⁴.**

2. Une confiance qui s'accompagne par une volonté de soutien importante

En parallèle de cette confiance, les Restos du Cœur bénéficient d'une grande notoriété et d'une excellente image dans l'opinion publique. En 2015, les notoriétés globale et spontanée de l'association atteignent respectivement 97 % et 67 %. À titre de comparaison, l'association située en deuxième position du panel interrogé d'*associations et fondations faisant appel à la générosité du public*, affiche une notoriété spontanée de 30 % soit près de 37 points de moins que les Restos du Cœur.

Cette notoriété, unique au sein du milieu associatif, se traduit par une volonté de soutien importante de la part des Français : près d'une personne sur deux déclare avoir envie de soutenir les Restos du Cœur²⁵. Même si cette volonté ne se traduit pas toujours par un don, ce soutien du public est une composante essentielle de l'identité de l'association. **Elle permet à la fois de diversifier les sources de**

²³ <https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Les-Restaurants-du-Coeur>

²⁴ Baromètre TNS Sofres de mai 2014 réalisé sur un échantillon national de 2 015 personnes.

²⁵ La seconde association affiche un taux d'attractivité de 26%, soit un taux deux fois moins important que celui des Restaurants du Cœur.

financement et de réaffirmer les valeurs fondatrices d'indépendance des Restaurants du Cœur, tout en démultipliant l'efficacité du financement public.

Cette structure de financement atypique des Restos traduit une capacité de levée de fonds unique dans le paysage associatif français. En effet, c'est grâce à la confiance que lui porte le public que l'association est ainsi capable de construire un budget dont la part de subventions publiques ne correspond qu'à un tiers de l'ensemble des ressources financières de l'association.

L'opération Enfoirés en est sans doute l'exemple le plus éloquent. Depuis 1985, toujours sous l'impulsion de Coluche et de la première bande d'Enfoirés (Jean-Jacques Goldman, Catherine Deneuve, Michel Drucker...), des concerts sont organisés dans de grandes villes françaises possédant des salles de forte capacité pour accueillir un nombre croissant de célébrités de tous horizons, réunies autour de Jean-Jacques Goldman. Ces soirées sont depuis plus de 30 ans de grands succès populaires, les salles de spectacles sont toujours pleines et les retransmissions TV affichent, depuis plus de 10 ans, des audiences parmi les 3 à 5 plus importantes de l'année permettant à l'association de récolter plus d'un septième de son budget des suites de l'opération Enfoirés.

Par sa gestion financière rigoureuse, par le soutien apporté par des personnalités médiatiques de premier plan, par un discours apolitique et non confessionnel axé autour de valeurs universelles de générosité et de convivialité, le modèle « Restos » séduit les Français et offre à l'association une capacité de levée de fonds unique au sein du paysage associatif français. Ainsi, en évaluant la part du financement public au sein du budget comptable de l'association, on évalue cette capacité de levée de fonds entre 1,82 et 1,96 €²⁶ : **pour un euro reçu de la puissance publique sous quelque forme que ce soit (subventions, mises à dispositions...), les Restos du cœur sont dès lors capable de lever environ 2,0 € grâce à leur notoriété et la confiance que lui porte le public.**

²⁶ Budget comptable / Financement public net = 183.860 / 100 800 = 1,82 (hypothèse basse)
= 183.860 / 94.000 = 2,09 (hypothèse haute)

III. UN BUDGET EXTRACOMPTABLE DE 588,9 M€ COMME SOCLE DE L'EFFET DE LEVIER OPÉRATIONNEL

L'ensemble des ressources financières des Restaurants du Cœur repose principalement sur le tryptique subventions publiques, générosité du public et produits de l'opération Enfoirés. Ce budget (dont le détail précis des postes est présenté en Partie II) est ainsi alloué aux différentes missions sociales de l'association, aux frais de fonctionnement, de recherche de fonds ou encore aux frais de siège. Ces emplois purement *comptables* représentent donc une valeur strictement égale au montant des ressources mises à disposition des Restos, soit 184 M€ sur l'exercice 2013-2014.

Pour autant, l'action d'une telle association ne peut être évaluée dans sa globalité par cette seule vision comptable. En effet, les Restos du Cœur disposent d'un réseau de bénévolat associatif composé de plus de 67.000 bénévoles mais aussi de nombreux dons, aussi bien en nature qu'en compétence. Des *contributions volontaires en nature* (CVN) qui contribuent à multiplier d'autant la valeur déployée sur le terrain par l'association.

Ainsi, le budget extracomptable caractérisant ce surplus de moyens déployés mais non comptabilisés se définit à partir des ressources comptables de l'association auquel s'ajoute l'ensemble des CVN (bénévolat, mises à dispositions gratuites de biens, de compétence, etc...). Cette troisième partie vise ainsi à estimer le budget extracomptable de l'association.

A. Activité bénévole de l'association : 193,6 – 331,9 M€

La valorisation du bénévolat associatif des Restos du Cœur repose sur un décompte des heures de travail des bénévoles de près de 37 % des AD représentant plus de 50 % des bénévoles.

L'extrapolation de l'activité bénévole à l'ensemble de l'association (dont la méthodologie, validée par les Commissaires aux comptes de l'association, est détaillée dans l'encadré 3) mène à une estimation du temps de travail bénévole évaluée à plus de 13.000 heures, soit l'équivalent d'environ 7 350 équivalent temps plein²⁷. Près de 96 % du temps des travailleurs bénévoles est ainsi dédié à la réalisation des missions sociales de l'association. Des activités diverses liées au fonctionnement de l'association ou à la recherche de fonds complètent le temps de travail des bénévoles.

Une première approche de valorisation *a minima* s'effectue sur la base d'un SMIC (cotisations patronales incluses) correspondant à un taux horaire de 14,51 €. Dans l'hypothèse d'une activité gérée directement par les pouvoirs publics et donc par des agents de la fonction publique d'État et territoriale, une seconde approche de valorisation s'effectue sur la base du salaire moyen 2013 des agents de la fonction publique d'État et territoriale, menant à une valorisation environ 70% plus élevée.

²⁷ Nombre d'ETP = Volume horaire total / Nombre d'heure de travail dans l'année = 13.342.000 / 151,67*12

Tableau 11 : Valorisation du bénévolat sur l'exercice 2013-2014

	Missions sociales (en milliers d'heures)	Fonctionnement (en milliers d'heures)	Recherche de fonds (en milliers d'heures)	Total bénévolat (en milliers d'heures)
Catégorie 1	1 388	49	14	1 451
Catégorie 2	6 180	219	25	6 424
Catégorie 3	5 123	234	0	5 357
AD Insertion	67	-	-	67
Association Nationale	26	15	3	633
Volume horaire total	12 783	516	42	13 342
Équivalent Temps Plein - ETP	7 023	284	23	7 331
Taux horaire SMIC	14,51 €	14,51 €	14,51 €	14,51 €
Montant total valorisé au SMIC (en K€)	185 485 95,9%	7 493 3,8%	620 0,3%	193 599 100,0%
Taux horaire barème public	24,88 €	24,88 €	24,88 €	24,88 €
Montant total valorisé barème public (en K€)	317 990 95,9%	12 836 3,8%	1 045 0,3%	331 870 100,0%

Sources : Remontées des saisies des heures de bénévolat des Antennes Départementales, Les Restos du Cœur. Cour des comptes, *Sur les circuits et mécanismes financiers concourant à l'aide alimentaire*, 2009. Salaires dans la fonction publique, INSEE.

1. Valorisation du bénévolat sur la base du SMIC : 193,6 M€

L'activité bénévole de l'association peut ainsi être estimée à un équivalent de plus de 7.300 temps pleins. Une première valorisation *a minima* de cette activité à partir du SMIC chargé (cotisations patronales incluses) mène à une valorisation de 194 M€, soit plus que l'ensemble des ressources comptables de l'association qui atteignaient, pour rappel, près de 184 M€ au cours de l'exercice 2013-2014.

2. Valorisation du bénévolat sur la base du barème public : 331,9 M€ (+ 138,3 M€)

Si l'on prend l'hypothèse d'une activité gérée directement par les pouvoirs publics, avec des agents dont le salaire brut mensuel moyen est évalué à 2 657 €²⁸ soit 31 879 € annuel, correspondant à un coût du travail annuel moyen de 45 268 € (cotisations sociales à la charge de l'État employeur incluses²⁹), ce sont plus de 330 M€ de contributions en nature qui sont apportés par ces bénévoles.

²⁸ Approche de valorisation inspirée de celle retenue par la Cour des comptes dans son étude de septembre 2009 *Sur les circuits et mécanismes financiers concourant à l'aide alimentaire*. Le salaire brut mensuel moyen d'un agent de la fonction publique qui a permis la valorisation du travail bénévole était de 2 440 €, sur la base des chiffres INSEE 2007. Le salaire de 2 657 € utilisé dans le présent rapport correspond à ce même salaire rehaussé de l'augmentation annuelle moyenne de 1,7 % des rémunérations des agents de la fonction publique - d'État et territorial - observée sur la période 2007-2012, qui correspond aux chiffres disponibles respectivement en 2009 et 2014.

²⁹ Évaluées sur la base de 42% de la rémunération mensuelle brute moyenne des agents de la fonction publique.

Encadré méthodologique 3

Valorisation du bénévolat associatif

La valorisation de l'ensemble de l'activité bénévole de l'association s'appuie sur la remontée d'informations des associations départementales recensant le volume horaire des personnes bénévoles y étant rattachées.

De manière similaire à ce qui a été mis en place pour l'extrapolation des résultats des mises à disposition gratuites de biens, les AD ont été segmentées en trois grandes catégories caractérisées par l'importance de leur activité. Le proxy utilisé pour évaluer cette activité reste la quantité de denrées alimentaires transmises par l'Association Nationale aux AD.

Ces fichiers d'information, indépendants des fichiers remontés liés aux mises à dispositions gratuites, ont été remontés par 43 AD sur les 118 qui composent l'association, représentant près de 50% du nombre de bénévoles au sein de l'association. La valorisation totale des mises à disposition repose ainsi sur l'extrapolation du *nombre moyen d'heures par bénévole* de ces 43 AD aux 118 de l'association.

Catégorie d'AD	Échantillon de 43 AD		Totalité des 118 AD		
	Nombre d'AD	Nombres de bénévoles (i)	Nombre d'AD	Nombres de bénévoles (ii)	Coefficient d'extrapolation (ii/i)
Catégorie 1	12	4 021	36	8 202	2,04
Catégorie 2	21	14 551	36	31 828	2,19
Catégorie 3	10	12 978	36	26 964	2,08
TOTAL	43	31 550	118	66 994	2,12

Source : Saisies des heures de travail bénévole des Antennes Départementales, Les Restos du Cœur

Pour chacune des catégories d'AD, le nombre d'heures effectuées par les bénévoles est ainsi extrapolé à partir :

- * du nombre moyen d'heures effectuées par les bénévoles référencés au sein des AD de l'échantillon ;
- * de coefficients d'extrapolation définis comme le ratio entre le nombre de bénévoles référencés au sein des 36 AD de la catégorie et le nombre de bénévoles référencés au sein des AD de l'échantillon.

Hypothèse de valorisation :

Taux horaire

La valorisation du bénévolat a été réalisée sur la base d'un SMIC horaire charge patronales comprises qui s'établissait à 14,51 € sur l'exercice 2013-2014.

Une seconde valorisation s'inspire de celle mise en place par la Cour des comptes dans son étude de septembre 2009 *Sur les circuits et mécanismes financiers concourant à l'aide alimentaire*. Le salaire brut mensuel moyen d'un agent de la fonction publique qui a permis la valorisation du travail bénévole était de 2 440 €, sur la base des chiffres INSEE 2007. Le salaire de 2 657 € utilisé dans le présent rapport correspond à ce même salaire rehaussé de l'augmentation annuelle moyenne de 1,7% des rémunérations des agents de la fonction publique - d'État et territorial - observée sur la

période 2007-2012 qui correspond aux chiffres disponibles respectivement en 2009 et 2014.

Salaire brut mensuel moyen	Salaire horaire brut moyen	Taux moyen de charges patronales	Coût horaire de l'emploi
2 657 €	17,37 € ³⁰	42%	24,88 € ³¹

Sources : Cour des comptes, *Sur les circuits et mécanismes financiers concourant à l'aide alimentaire*, 2009.
Salaires dans la fonction publique, INSEE.

Le coût moyen de l'emploi a ainsi été évalué à partir de ce revenu brut mensuel moyen et d'une évaluation des cotisations sociales payées par l'État employeur à hauteur de 42% de la rémunération brute³².

B. Dons, ramasses et collectes alimentaires : 48,0 M€

Les contributions en nature prennent tout d'abord la forme de produits alimentaires distribuables obtenus lors des ramasses et des collectes nationales et locales, ou ceux issus directement du monde agricole, prospectés par l'ensemble des équipes des Restos.

Les dons, les ramasses et les collectes constituent ainsi l'agrégat le plus conséquent des dons en nature effectués à l'association puisqu'il représente, à lui seul, plus de 26 000 tonnes de dons évalués à près de 50 M€ sur l'exercice 2013-2014.

Tableau 12 : Valorisation du tryptique dons, ramasses, collectes

	Tonnage 2013-2014 (en tonnes)	Valorisation du kg (en €)	Valorisation totale (en €)
Collecte	12 488	1,84	22 978
Collecte Nationale	6 029	1,84	11 093
Autres collectes	6 459	1,84	11 885
Dons, ramasse	13 614	1,84	24 988
TOTAL	26 103	1,84	47 966

Source : Tonnage dons, ramasses, collectes 13-14, Les Restos du Cœur

L'approche de valorisation repose sur une approche de type *coûts évités*. On choisit alors d'évaluer les denrées récoltées aux prix auxquels l'association les aurait effectivement achetées si elle s'était retrouvée en position de le faire. Ainsi la valorisation de l'agrégat *dons, ramasses, collectes* est évaluée sur la base du prix moyen d'achat des denrées alimentaires achetées par l'Association Nationale évalué, sur l'exercice 2013-2014, à près de 1,85 €.

³⁰ Salaire brut mensuel moyen / nombre d'heures travaillées mensuellement = 2 634 € / 151,67 = 17,37 €

³¹ Coût horaire de l'emploi = Salaire horaire brut * (1 + taux de charges patronales) = 16,0 €*(1 + 42%) = 24,88 €

³² La réduction de charges patronales sur les bas et moyens salaires dite « Réduction Fillon », n'entrant en vigueur que pour des rémunérations versées depuis le 1er janvier 2015, n'a donc pas été prise en compte pour évaluer le montant des charges patronales.

C. Ensemble des mises à disposition à titre gracieux : 25,2 M€

1. Mises à disposition et prestations offertes à l'association nationale : 6,8 M€

Par ailleurs, l'association reçoit une aide substantielle de la part du secteur privé sous forme de dons en compétence et de prestations offertes (communication, logistique, services juridiques, prestations intellectuelles, etc...).

La valorisation de l'ensemble de ces prestations reçues par l'AN a été évaluée en collaboration avec les différents partenaires à près de 6,8 M€ sur l'exercice 2014-2015. Cette même valorisation avait été lancée dès l'exercice 2013-2014 mais avait été mise en place en milieu d'exercice et ne couvre donc pas la totalité de l'exercice comptable. Il s'agit de la seule information comptable ne correspondant pas à l'exercice 2013-2014 avec les informations relatives aux mises à disposition de biens par les collectivités locales et le secteur privé.

2. Mises à disposition et prestations offertes aux associations départementales : 18,4 M€

Sur le plan local, les associations départementales et les centres d'activité négocient au quotidien avec les mairies, les collectivités locales et les entreprises des mises à disposition de locaux et de matériels de transport, principaux postes de coût pour un centre Restos.

La valorisation des prestations en nature reçues de la part des collectivités et du secteur privé par les associations départementales s'appuie sur la remontée d'informations concernant les différentes prestations offertes aux antennes (locaux, véhicules, personnels, prestations, divers) détaillées en Partie II. La méthodologie utilisée pour évaluer l'ensemble de mises à disposition est, pour rappel, détaillée au sein de l'encadré méthodologique 2.

La valorisation du parc immobilier mis à disposition (représentant plus de 80% du parc immobilier locatif total), du matériel de transport, du personnel et des salles de réunions mises à disposition atteint ainsi respectivement 11,9 M€, 3,2 M€, 2,6 M€ et 0,7 M€ pour un montant total de prestations offertes évalué à près de 18,4 M€ (voir Partie II).

On est ainsi en mesure d'appréhender une vision globale de l'*effet de levier* des Restos du Cœur défini comme le ratio entre le budget extracomptable de l'association (Partie III) et le financement public net (Partie I). Un *effet de levier* global qui peut être décomposé en deux composantes explicatives que sont le budget majoritairement financé par la générosité du public (*effet de levier* financier) et l'importance des CVN accordées à l'association (*effet de levier* opérationnel).

En évaluant le ratio entre le budget extracomptable et le budget comptable de l'association on évalue cette première composante opérationnelle caractérisant l'importance des *contributions volontaires en nature* dont l'association bénéficie. **Ce levier opérationnel évalué à près de 3,20³³ illustre la création de**

³³ Levier opérationnel = Budget extracomptable / Budget comptable = 588,5 / 183,9 = 3,20

valeur de l'association, c'est-à-dire sa capacité à déployer 3,20 € de valeur comptable et extracomptable à partir d'un euro de financement quel qu'il soit.

En parallèle, un second facteur explicatif apparaît, relatif à la structure de financement atypique des Restos du Cœur (voir Partie II). En effet, plus de 70% des ressources de l'association proviennent du public à travers ses dons ou sa participation aux produits de l'opération Enfoirés. Cette capacité à lever des fonds est une composante identitaire essentielle des Restos et s'explique par la confiance importante que lui porte la population française.

$$\left\{ \begin{array}{l}
 \text{Effet de levier global} = \text{effet de levier opérationnel} \times \text{effet de levier financier} \\
 \frac{\text{Budget extracomptable}}{\text{Financement public net}} = \frac{\text{Budget extracomptable}}{\text{Budget comptable}} \times \frac{\text{Budget comptable}}{\text{Financement public net}} \\
 5,84 - 6,27 = 3,20 \times 1,82 - 1,96
 \end{array} \right.$$

L'effet levier global de l'association se définit dès lors par l'équation ci-dessus qui cristallise ce double effet multiplicateur de l'argent public investi au sein de la structure associative des Restos du Cœur.

Comptablement ce levier est ainsi évalué entre 5,84 et 6,27, ce qui signifie que **lorsque la puissance publique investit 1€ dans la structure associative des Restos du Cœur, l'association est capable, d'une part grâce l'importance du bénévolat associatif au sein de son modèle (effet de levier opérationnel), d'autre part à travers l'incroyable générosité du public qui transparaît au sein des ressources de l'association (effet de levier financier), de déployer sur le terrain des moyens valorisés à plus de 6 €.**

IV. UNE COMPOSANTE QUALITATIVE DE L'EFFET DE LEVIER : VERS UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT SOCIAL

Par leur structure atypique, les Restos du Cœur font ainsi économiser près de 500 M€³⁴ aux pouvoirs publics qui, dans l'hypothèse d'une gestion en direct, devraient élaborer un budget 5,8 à 6,3 fois supérieur que leur soutien financier actuel. Cet effet multiplicateur de l'action des Restos a été estimé à partir de leur budget extracomptable évalué à 588,9 M€ sur l'exercice 2013-2014 qui apparaît au numérateur de l'*effet de levier*.

Ce budget, bien que dénommé *extracomptable*, repose pourtant exclusivement sur la valorisation d'éléments - matériels ou tangibles - mis à disposition gracieusement par divers acteurs économiques (temps de travail offert par les bénévoles, locaux mis à disposition par les collectivités locales, denrées alimentaires données par le secteur agricole, le réseau de grande distribution, l'industrie agro-alimentaire, etc...). **Ce budget caractérise donc l'ensemble des moyens déployés par l'association sur le terrain, et n'englobe donc pas la valeur ajoutée sociale que déploie l'association par ses multiples actions de terrain.**

Par l'accompagnement sur la durée des personnes accueillies, par sa lutte contre les déséquilibres alimentaires, par les retours à l'emploi qu'elle engendre, par son combat contre l'isolement et sa lutte en faveur de l'inclusion sociale, par le maintien dans le logement, par le contact quotidien avec des personnes fragiles et isolées (personnes âgées, gens vivant dans la rue, ...), par les actions de prévention en matière de santé, par une contribution à lutter contre l'instrumentalisation de la désespérance sociale en respectant la liberté et les valeurs de ses bénéficiaires à travers d'un accueil inconditionnel, les Restos du Cœur ont en effet un impact social considérable qu'il est particulièrement délicat de mesurer.

L'évaluation de l'*effet de levier* de l'association - réalisée en *supra* - minimise donc la véritable action déployée sur le terrain par les Restos du Cœur dont la dimension humaine et sociale a été écartée. **La prise en compte du déploiement de cette valeur sociale mènerait donc à un *effet de levier* dépassant amplement la valeur de 6** estimée à partir du seul budget extracomptable de l'association.

Toutefois il convient de distinguer deux types de valeur créée par l'association :

- * tout d'abord, une **plus-value relative au modèle bénévole** dont l'approche gratuite et désintéressée s'inscrivant dans la complémentarité avec les travailleurs sociaux permet d'aborder un public éloigné des structures institutionnelles. En ce sens, le bénévolat associatif apparaît comme **une composante qualitative supplémentaire à l'*effet de levier* de l'association** car il s'agit d'une composante intrinsèque au modèle associatif et donc inaccessible aux pouvoirs publics dans le cas d'une gestion directe, et ce même si le budget élaboré atteint les 588,9 M€ du budget *extracomptable* des Restos.

³⁴ Économies réalisées par les pouvoirs publics = Budget comptable et extracomptable des Restos – Financement public net = 588,9 – 100,8 = 488,1 M€

- * une **dimension sociale et préventive** ensuite, qui, par les multiples actions sociales entreprises, permet de faire vivre des valeurs de solidarité et de fraternité et génère des bénéfices socio-économiques indirects conséquents et durables, tout en respectant les libertés des personnes accueillies à travers un accueil inconditionnel et non partisan.

Dès lors, cette valeur sociale apparaît moins comme une composante supplémentaire de *l'effet de levier* de l'association que comme une manière d'appréhender la véritable valeur socio-économique déployée par l'ensemble des moyens de l'association. **En d'autres termes, alors que *l'effet de levier* caractérise un effet multiplicateur relatif aux *moyens* déployés par l'association lié à la mise à disposition gratuite de ressources (humaines, matérielles et financières), la valeur sociale caractérise les résultats et impacts issus de *l'emploi* de ces ressources, les *résultats* issus de l'exploitation de l'ensemble des *moyens* mis à disposition, et donc d'une certaine manière, l'efficacité de l'association.**

Cette dernière partie s'attache donc à mettre en évidence, d'une part, la valeur ajoutée associée à l'accompagnement massivement bénévole des personnes accueillies qui constitue un *effet de levier* qualitatif qu'il conviendrait d'ajouter à l'effet de levier quantitatif précédemment calculé et, d'autre part, la valeur *sociale, préventive* et *symbolique* déployée par l'association qui résultent de l'exploitation de ce surplus de moyens offert par *l'effet de levier* des Restos du Cœur.

A. Le modèle associatif bénévole : une 3^{ème} composante qualitative de l'effet de levier

1. Le bénévolat associatif : un accueil amical et désintéressé qui s'inscrit dans la complémentarité du travailleur social

L'accueil amical, informel et désintéressé et l'accompagnement par les actions d'aide à la personne proposés par les bénévoles permet d'offrir un premier échange essentiel pour engager une démarche d'inclusion sociale plus poussée. **Les bénévoles se positionnent ainsi dans la complémentarité de l'action des travailleurs sociaux.**

On observe tout d'abord une complémentarité des positionnements : les bénévoles, par leur statut atypique, instituent une relation différente avec les personnes accueillies, fondée sur une double valeur de bienveillance et de désintéressement. Les bénévoles portent sur les personnes accueillies un regard moins coercitif laissant aux travailleurs sociaux le « *monopole du cadre* »³⁵ (rappel aux règles et aux engagements pris). Le bénévole a ainsi davantage de temps disponible pour nouer avec les bénéficiaires une relation dans la confiance et la réciprocité.

Par ailleurs, il existe aussi une complémentarité opérationnelle relative aux modalités d'intervention des bénévoles et des salariés. Ainsi, **l'action bénévole s'apparente à une intervention moins formelle que l'action professionnelle qui peut s'avérer intimidante pour les personnes accueillies issues de la grande exclusion.** En outre, la présence des bénévoles peut aussi intervenir à des horaires pendant lesquelles l'équipe professionnelle n'est pas présente notamment en soirée ou le week-end, assurant ainsi une présence prolongée rassurante pour les personnes accueillies.

³⁵ *Le modèle Restos du Cœur dans le domaine de l'hébergement et du logement d'insertion*, Eve Robert, 2015

Cette proximité permet également aux bénévoles de détecter des problématiques sociales et des besoins nouveaux au sein de la population accueillie. Couplée à l'organisation plus souple d'une structure massivement bénévole, le secteur associatif est ainsi à même de détecter les besoins émergents et d'y apporter des réponses adéquates.

2. L'encadrement bénévole : un cadre de confiance non institutionnel qui permet de toucher un public éloigné

Cette complémentarité avec les travailleurs sociaux permet également de s'adresser à des publics issus de la grande exclusion qui ne sont pas directement en lien avec les structures classiques : l'action bénévole offre un potentiel unique : **celui de renouer un lien de confiance avec les publics les plus éloignés**, dont les parcours sont complexes et qui peuvent avoir une relation contrastée avec ces institutions. En s'inscrivant dans une relation amicale exempte d'injonction au récit de soi ou à l'autonomie³⁶, **les bénévoles sont susceptibles de surmonter les réactions de méfiance ou de rejet de l'institution.**

Les bénévoles assurent également une fonction de lien social à la charge symbolique forte, essentielle pour les personnes accueillies. Leur présence et leur action s'assimilent à une main tendue aux personnes en situation d'exclusion, dans une société où elles sont souvent stigmatisées, rejetées et marginalisées.

B. Une valeur sociale préventive portée par de multiples activités dans une démarche d'inclusion sociale

1. L'aide alimentaire comme porte d'entrée vers un accompagnement personnalisé

Depuis les années 2000, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté n'a cessé de croître et a atteint plus de 8 millions de personnes en 2014. La même année, ce sont près de 2 millions de personnes qui bénéficiaient du RMI et plus de 4 millions étaient allocataires d'un des 10 minima sociaux³⁷.

Suivant cette tendance à la hausse, l'aide alimentaire concerne elle aussi de plus en plus de personnes. Ainsi, en 2009, un rapport de la Cour des Comptes³⁸ estimait à près de 2,7 millions le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire en France. Aujourd'hui, **c'est près d'un million de personnes qui bénéficient du soutien des Restaurants du Cœur qui ont distribué plus de 130 millions de repas au cours de l'année 2014.**

Concrètement, l'aide alimentaire fournie par l'association prend trois formes complémentaires : la distribution de panier-repas équilibrés à cuisiner chez soi, une aide spécifique pour les bébés et des repas chauds distribués dans la rue ou dans les centres pour ceux qui n'ont pas de toit. **L'aide alimentaire permet donc un soutien de grande ampleur qui s'accompagne d'une sensibilisation à**

³⁶ Nicolas Duvoux, *L'autonomie des assistés*, PUF Lien social, 2009

³⁷ Données DREES - Cnamts, Cnaf, Msa, Pôle emploi, Fsv, Cnav, Cdc, régime des caisses des DOM

³⁸ *Sur les circuits et mécanismes financiers concourant à l'aide alimentaire* – Cour des comptes, Septembre 2009.

l'équilibre nutritionnel dont les impacts sur la santé des bénéficiaires sont à la fois conséquents et durables.

Par ailleurs, cette aide représente aussi le point de contact privilégié pour permettre un accueil et un accompagnement gratuits et inconditionnels.

La relation de confiance tissée pendant l'accueil et l'engagement des bénévoles pour leur venir en aide permet de proposer des activités d'aide à la personne visant à favoriser leur inclusion sociale : ateliers et jardins d'insertion, actions en faveur de l'hébergement et du logement, camions et points repas chauds, Restos Bébés du Cœur, départs en vacances et accès à la culture, ateliers d'accompagnement scolaire et de lutte contre l'illettrisme, initiation à l'informatique, conseils budgétaires, accès à la justice et aux droits, soutien à la recherche d'emploi (SRE) et microcrédit personnel.

2. Les missions sociales : un faisceau d'activités aux bénéfices socio-économiques conséquents

Les activités d'inclusion sociale sont multiples car elles s'inscrivent dans une volonté d'accompagnement adapté aux personnes accueillies et à leur projet. Ainsi, en prolongement de l'aide alimentaire, chaque personne accueillie se voit proposer des activités susceptibles de répondre au mieux à ses besoins et faciliter sa réinsertion sociale.

Ainsi, que ce soit par les activités d'insertion qui permettent de mettre en œuvre un accompagnement vers le retour à l'emploi d'un public ayant subi de longues périodes de rupture sociale et d'inactivité professionnelle ou par les activités de français qui favorise l'égalité des chances, participe à l'intégration sociale et à la lutte contre l'exclusion, **l'ensemble de ces missions sociales génère des bénéfices socio-économiques indirects conséquents et durables.**

Grâce à l'action de ces différentes missions sociales d'une part, grâce au lien social généré par la multitude de contacts établis au sein d'un public le plus souvent très éloigné des dispositifs d'accompagnement classiques d'autre part, l'action conduite par les Restos permet de prévenir des drames humains et d'améliorer la situation sociale des milliers de personnes accueillies.

Ainsi, le Tableau 13 ci-dessous se propose, synthétiquement, de décrire les principaux résultats de l'ensemble des missions sociales déployées par l'association ainsi que les différents bénéfices générés pour les personnes accueillies.

Tableau 13 : Tableau récapitulatif des valeurs sociales et relatives au modèle bénévole déployées par l'association

	Description de l'action mise en place	Moyens et résultats	Valeurs et bénéfices créés
Valeur relative au modèle bénévole	Engagement bénévole massif et maillage associatif sur tout le territoire	<ul style="list-style-type: none"> * 67 600 bénévoles * 2090 centres d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> * Source de cohésion et de lien social pour les personnes accueillies et les bénévoles * Permet de surmonter la défiance des publics les plus précaires à l'égard des institutions * Par son organisation plus souple et son contact direct avec les plus démunis, le secteur associatif est à même de détecter les besoins émergents et d'y apporter des réponses adéquates
	Action apolitique, non confessionnelle et indépendante	<ul style="list-style-type: none"> * Charte de conduite des bénévoles 	<ul style="list-style-type: none"> * Accueil et accompagnement gratuits et inconditionnels des plus démunis * Évite que des structures tierces s'emparent de la désespérance sociale (dérives radicales ou sectaires)
Valeur relative au sociale et préventive	Aide alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> * 130 millions de repas distribués tout au long de l'année * 40 000 nouveau-nés de moins de 18 mois aidés par les structures Restos bébés du Cœur 	<ul style="list-style-type: none"> * Lutte contre la sous-nutrition * Favorise les échanges pour lutter contre l'isolement * Sensibilisation et accompagnement alimentaire susceptible d'améliorer la santé des personnes accueillies * Permet une réorientation vers d'autres activités d'aide à la personne en fonction des besoins identifiés de la personne accueillie
	Activités de logement et d'hébergement d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> * 1 472 personnes ont été accueillies en centre d'hébergement d'urgence pour 67.252 nuitées et 1 798 ont été logées en résidence sociale ou intermédiation locative * 7 % des sortants d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou de réinsertion sociale ont pu intégrer un dispositif plus autonome * 74 % des familles accompagnées en résidence ou hôtel sociaux, et sorties cette année, ont accédé à un logement individuel autonome * 77 % de sorties vers un logement autonome observées pour les personnes logées en intermédiation locative 	<ul style="list-style-type: none"> * Première étape nécessaire de l'insertion sociale * Opportunité d'accompagnement personnalisé, d'aide médicale ou psychologique * Prise d'autonomie progressive des personnes accueillies * Valeur préventive contre l'isolement et les dérives associées (violence, alcoolisme...)

Valeur relative au sociale et préventive	Activités d'aide aux gens de la rue	<ul style="list-style-type: none"> * 1,7 million de contacts établis * Animées par 4 400 bénévoles (25 maraudes, 28 camions, 37 points chauds, 18 accueils de jour et un lieu à vivre) pendant 10 mois sur 12 	<ul style="list-style-type: none"> * Maintien d'un lien social fragile mais essentiel auprès d'un public de plus en plus éloigné de l'inclusion sociale * Rôle d'accroche unique et essentiel centré sur l'accueil, l'écoute, l'orientation et l'accompagnement
	Sensibilisation à l'équilibre alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> * Proportion potentielle de fruits et légumes dans les repas distribués, portée à 50% * Développement d'ateliers de cuisine (150) 	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation des personnes accueillies * Prévention des divers problèmes de santé relatifs à la malnutrition
	Ateliers et Chantiers d'Insertion	<ul style="list-style-type: none"> * 1898 salariés en contrats d'insertion dans une centaine de structures d'insertion (jardins d'insertion, ateliers de rénovation, cuisines professionnelles...) * 33 % de sorties dynamiques dont : <ul style="list-style-type: none"> * 8 % en emploi durable ; * 9 % en emploi de transition ; * 15 % en sortie positive (formation pré-qualifiantes ou qualifiantes, embauches dans une autre SIAE) 	<ul style="list-style-type: none"> * Remobilisation des personnes accueillies dans un cadre adapté * Sentiment d'utilité sociale retrouvée * Apprentissage de savoir-faire * Diminution sur le moyen terme des dépenses relatives à l'inactivité professionnelle
	Ateliers de français	<ul style="list-style-type: none"> * Près de 4 000 apprenants dans 85 ateliers de français * Plus de 500 enfants accompagnés individuellement 	<ul style="list-style-type: none"> * Aide à l'intégration des personnes accueillies * Aide à la réussite scolaire pour tous
	Accompagnement financier et budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> * 2500 personnes ont bénéficié d'un accompagnement budgétaire * 509 micro-crédits personnels accordés 	<ul style="list-style-type: none"> * Évite la spirale du surendettement * Responsabilisation du demandeur et premier pas vers une autonomie budgétaire
	Culture, loisirs, départs en vacances	<ul style="list-style-type: none"> * 289 salles de cinéma engagées auprès des Restos pour organiser les Rencontres au cinéma dans 273 villes en France, accueillant gratuitement près de 110 000 spectateurs * 4 973 personnes (dont 1 190 familles et 382 enfants) parties en vacances * 994 Espaces Livres et 75 Espaces Animés autour du livre qui sont ouverts dans les centres d'activités des Restos * 2 051 personnes accompagnées dans une activité physique régulière 	<ul style="list-style-type: none"> * Supports d'insertion complémentaires * Outils d'accompagnement dans la durée
	Accès à la justice et aux droits	<ul style="list-style-type: none"> * 1885 personnes accompagnées dans l'accès à la justice * 400 permanences d'accès à la justice animées par des professionnels du droit 	<ul style="list-style-type: none"> * Lutte contre le non recours aux droits. * Faciliter les démarches des personnes accueillies.

CONCLUSION

AUJOURD'HUI, la structure associative des Restos du Cœur, par la place centrale qu'occupe le bénévolat et les mises à disposition au sein de son modèle, est capable de déployer une action valorisée à près de 600 M€. Parmi ces 600 M€ qui constituent le budget extracomptable de l'association, seuls 100 M€ proviennent de la puissance publique sous forme de subventions, de dépenses fiscales liées aux mécanismes de défiscalisation ou encore des différentes mises à disposition des collectivités locales.

Dans l'hypothèse d'une activité gérée directement par la puissance publique, celle-ci devrait donc, pour déployer une valeur similaire, élaborer un budget entre 5,8 et 6,3 fois plus élevé que leur soutien financier actuel.

En réalité, cet effet multiplicateur est bien plus important car ce surplus de moyens a une finalité sociale dont l'impact a été écarté de la méthodologie d'évaluation. Par l'accompagnement sur la durée des personnes que l'association reçoit et les bénéficiaires de l'approche bénévole auprès de bénéficiaires souvent très éloignés des structures classiques mais aussi par sa lutte contre les déséquilibres alimentaires, par son combat contre l'isolement et sa lutte en faveur de l'inclusion sociale, par le maintien dans le logement, par le contact quotidien avec des personnes fragiles et isolées (personnes âgées, gens vivant dans la rue, ...), par les actions de prévention en matière de santé, par une contribution à lutter contre l'instrumentalisation de la désespérance sociale en respectant la liberté et les valeurs de ses bénéficiaires à travers un accueil inconditionnel, les Restos du Cœur ont un impact social et symbolique considérable qu'il est particulièrement délicat de mesurer. Cette composante qualitative de l'*effet de levier* de l'association contribue tout autant à l'effet multiplicateur du financement public. L'*effet de levier* global de l'association dépasse donc vraisemblablement cette première évaluation comprise entre 5,8 et 6,3.

Pour autant, un tel *effet de levier* est unique au sein du milieu associatif français et démontre tout à la fois **la capacité à mobiliser des ressources financières et humaines exceptionnelles au sein de l'association et la gestion sérieuse et efficiente de ses ressources financières.**

Cette analyse conforte ainsi les Restos du Cœur dans leur modèle économique atypique et mène à 3 constats majeurs :

- * Grâce à cet effet multiplicateur de plus de six, **la dépense publique au profit des Restos constitue un investissement pérenne** porteur d'une forte plus-value économique mais aussi sociale, humaine, symbolique et territoriale ;
- * Le bénévolat est au cœur de cet effet de levier. Dans une période où les questions du bénévolat et de l'engagement associatif reviennent sur le devant de la scène, **il est important que le bénévolat associatif soit encouragé et reconnu car il se révèle être un incroyable moteur de cohésion** à travers un travail d'écoute amicale, informelle et désintéressée qui le distingue du travail social et dont l'impact dépasse largement la simple dimension quantifiable évaluée dans le présent rapport ;

- * L'indépendance associative enfin, est le second socle de cet effet de levier dont l'intensité est directement liée à la capacité de l'association à fédérer autour d'elle les dons et les bénévoles. **Les logiques de mutualisation qui tendraient à affaiblir l'identité associative amoindriront donc d'autant cet effet multiplicateur de l'investissement public.**

BIBLIOGRAPHIE

Inspection générale de la jeunesse et des sports. Mai 2014. *Mission d'évaluation sur les effets de levier des subventions des équipements du centre national pour le développement du sport.* Mai 2014.

Baromètre TNS Sofres - France Générosités 2014. 13 mai 2014. *Notoriété et image des associations et fondations.* 13 mai 2014.

Cour de comptes. Juin 2009. *Rapport d'observations définitives sur "Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur : l'impact des recommandations de la Cour".* Juin 2009.

Cour des comptes. Septembre 2009. *Sur les circuits et mécanismes financiers concourant à l'aide alimentaire.* Septembre 2009.

Deloitte. 2011. Guide pratique des dons et du mécénat, à l'usage des associations, organismes et donateurs. 2011.

Deloitte. Juillet 2015. Les contributions volontaires en nature : des enjeux à ne pas négliger ! *La revue Associations.* juillet 2015, 65.

Fack, Gabrielle et Landais, Camille. 2009. *Les incitations fiscales aux dons sont-elles efficaces ?* [éd.] Économie et statistique. 427-428, 2009.

Les Restaurants du Cœur. 2013-2014. *Rapport annuel.* 2013-2014.

Mazars, Pierre-Henri Scacchi & Associés. 2013-2014. *Rapport des Commissaires aux Comptes, Comptes combinés des 118 Associations Départementales.* 2013-2014.

Mazars, Pierre-Henri Scocchi & Associés. 2013-2014. *Rapport des Commissaires aux Comptes, Compte de l'Association Nationale.* 2013-2014.

Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Août 2011. *Bénévolat : valorisation comptable.* Août 2011.

Recherche & Solidarité. 2014. *La générosité des Français.* 2014.

Robert, Eve. 2015. Le modèle Restos du Cœur dans le domaine de l'hébergement et du logement d'insertion. Rapport d'étude, 2015.